

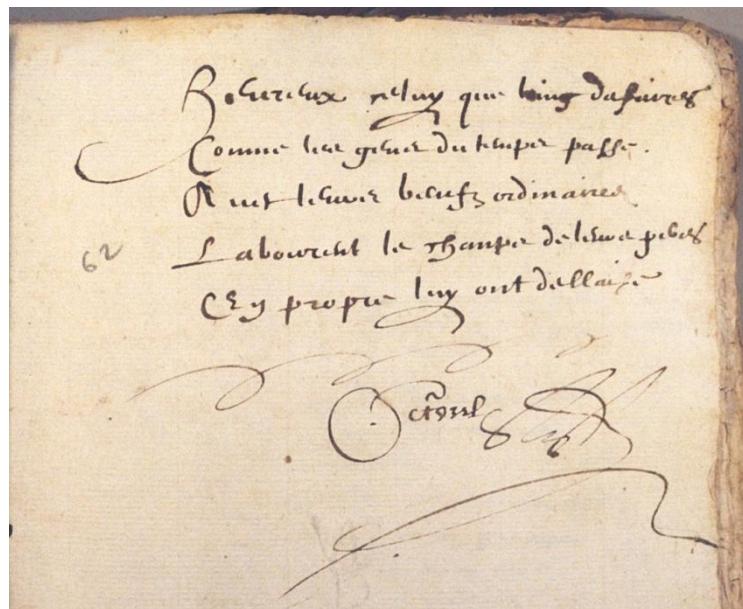
Anne-Marie SCHNEIDER CHAMPAGNE

Les cadastres de Gassin (Var)

1567 – 1914



Le village de 1567 à 1808



Ce poème signé Octoul a été écrit entre deux cotes du cadastre de 1643 (4E47/4).

Il s'agit sans doute de M^e Honoré Octoul de Ramatuelle, rédacteur du cadastre.

Heureux celuy que loing dafaires
Comme les gens du temps passé
Avec leurs beufz ordinaires
Labourent le champs de leurs pères
En propre luy ont dellaisé

Les cadastres de Gassin

La commune de Gassin et les archives départementales du Var possèdent de cette commune une belle série de cadastres datant de l’Ancien Régime. Leurs dépouillements, ainsi que celui des contributions foncières de l’an V et des matrices cadastrales de 1811, 1863 et 1914 ont permis de faire des observations sur l’évolution du nombre des propriétaires, la commune de leur résidence, la répartition du terroir entre eux et d’obtenir des renseignements sur le village de Gassin

Sous l’Ancien Régime, les cadastres étaient en Provence, *pays d’Etat*, des documents fiscaux qui déterminaient le montant de la taille (l’impôt royal) sur l’assiette des propriétés foncières et non, comme dans les *provinces d’Election* du royaume de France, sur “les apparences du revenu”. Les biens de chaque propriétaire de Gassin figurent donc dans les cadastres qui décrivent chaque parcelle de mieux en mieux au fil du temps, avec l’indication du revenu imposable de chacune d’elles et, jusqu’en 1643, le dénombrement de leur bétail. La somme des cotes déterminait le montant de l’impôt de chaque contribuable. En principe, les cadastres permettent donc de voir quelle place sur l’échelle sociale occupait tel propriétaire par rapport aux autres.

Cependant, il faut remarquer que deux catégories d’habitants échappaient à la taille. D’abord, ceux qui ne possédaient pas de biens fonciers. Le cadastre de 1575 donne les noms des “*habitants et fils de famille*” de Gassin non propriétaires : ils étaient 9 pour 114 propriétaires. Chacun d’eux a été enregistré “*cy bien qu’il ne tient aulcung bien du présent lieu et qu’il se ayde des libertés de la ville*”. À ces quelques ménages qui ne possédait rien, parce qu’ils n’avaient pas encore reçu l’héritage de leur père (*les fils de famille*), il faut ajouter les ouvriers agricoles, berger et serviteurs, tous ces “*pauvres gens*” ou “*pauvres travailleurs*” qu’un prêtre de Cogolin au XVII^e siècle désigne ainsi dans certains actes de sépulture.

L’autre catégorie qui échappe aux cadastres est celle des propriétaires de terres nobles, puisque celles-ci étaient exemptées d’impôt. Les biens du seigneur de Gassin enregistrés dans les cadastres avant la Révolution ne concernent que ses biens roturiers (*tailtables* disent les cadastres). Le caractère noble d’une terre pouvait disparaître en devenant la propriété d’un roturier, comme lors de l’achat d’un pré (1783) par Jean Louis Champagne à Monsieur de Cuers, ancien officier des vaisseaux du roy et seigneur de Cogolin, dont l’acte précise que le

vendeur possède le pré *noble* et qu'il le vend *roturier*¹. Une autre vente de terres et prés nobles (1784) faite par le seigneur de Bertaud précise aussi que ces biens “*nobles sont vendus en roture et roturiers, au moyen de quoy ledit Champagne acheteur sera tenu et obligé ainsi que faire le promet de postuler, demander et faire faire aux sieurs maire, consuls et communauté de Gassin l'encadastrement des dites propriétés*”.² Des roturiers pouvaient posséder des terres nobles. Dans cette transaction le vendeur est Monsieur Louis Jean Baptiste Garachon, avocat au parlement et, quoique non noble, seigneur de Bertaud. En 1728, ce titre était porté par un Antiboul de Saint-Tropez dont un ancêtre avait acheté en 1650 le fief de Bertaud. Ces deux personnages avaient donc acquis l'attribut noble des terres.

Par ailleurs, ces *cadastres terriers*, par leur définition même, ne reflètent qu'en partie la situation sociale des artisans qui en plus de leur échoppe ou de leur métier à tisser étaient toujours plus ou moins paysans. Leur métier leur assurait certainement une aisance qui est sous-estimée, du moins pour les maîtres artisans, quand on ne tient compte que de leurs biens fonciers. La remarque s'applique à plus forte raison aux marchands et notaires qui, en plus du revenu de leurs terres, tiraient profit de leur négoce ou de leur charge.

Pour toutes ces raisons, les listes et graphiques tirés des cadastres ne donnent qu'une vue assez grossière de la situation économique des propriétaires de Gassin.

Il faut garder à l'esprit que la commune de Gassin dont il est question dans tous ces cadastres avait une étendue beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. La création de Cavalaire au détriment de Gassin en 1929 et celle de La Croix-Valmer en 1934 diminuèrent beaucoup le terroir de Gassin.

¹ A.D.Var 3E72/1 f°1086.

² A.D.Var 3E24/164 f° 415.

Documents utilisés

Les relevés ont porté sur les documents suivants :

- Cadastre de **1567** (A.D.Var 4E 47/1),
- Cadastre de **1575** (4E 47/2),
- Cadastre de **1586** (4E 47/3),
- Cadastre de **1643** (4E 47/4 et 4E 47/5),
- Cadastre de **1691** (4E 47/6 et archives communales),
- Cadastre de **1728** (archives communales),
- Cadastre de **1763** (4E 47/7 et archives communales),
- Contributions foncières de Gassin pour l'**an V** (archives communales),
- État des sections (section D) de **1809** (3Pp851),
- Matrices cadastrales de **1811** (3Pp853),
- Matrices cadastrales de **1863** (3Pp854 et 855)
- Matrices cadastrales de **1914** (3Pp857, 858 et 859).

Remarques : Le document A.D.Var 4E 47/4, nommé *cadastron*, a pour titre : “*Allivrement du terroir de Gassin a comence le 5^e mars 1642 et finy en l’année 1643 et le unz^{me} may*”. C'est un premier jet, sorte de brouillon sans les confronts, qui a servi à la rédaction du cadastre de 1643 (A.D.Var 4E 47/5). De même, il existe deux documents pour le cadastre de 1691, dont le premier (A.D.Var 4E 47/6) est une copie du cadastre des archives communales qui seul a été utilisé par la suite. Le document A.D.Var 4E 47/7 est un premier état du travail avec une numérotation des parcelles, non reprise dans le cadastre de la commune de 1763. Celle-ci aide beaucoup pour proposer un schéma de quelques rues du village. La section D de l'*État des sections* 3Pp851 donne la liste des propriétaires du village en 1809 avec leurs parcelles.

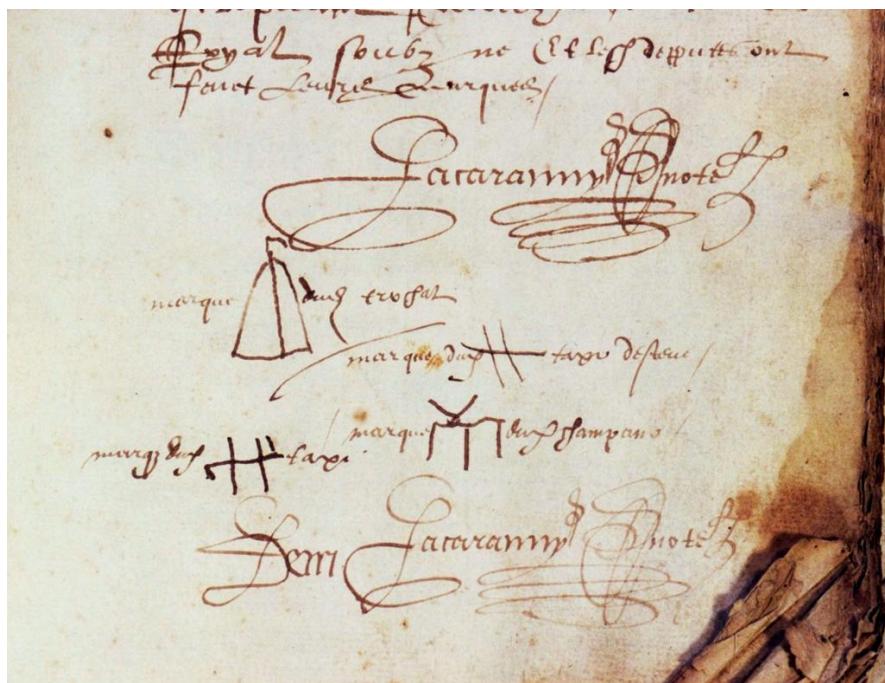
Sous l'Ancien régime, les cadastres étaient dressés, à l'initiative et sous l'autorité de la communauté, par les consuls, le bailli et un notaire. En fin d'élaboration, des députés du conseil, probablement des conseillers ayant la charge d'*estimateurs*, revoyaient l'ensemble. L'introduction du cadastre de 1575 donne une idée du sérieux de l'entreprise.

“*S’ensuyt le livre du regestre et cadastre des biens particulliers des hommes du présent lieu de Gassin et d’autres estrangiers possédents biens au terroir dudit lieu, faict en la présente année mil cinq cens septante cinq, a comensait à y proceder le dixneufviesme janvier pour lequel faire ont esté depputés et commis par le conseil de la commune du présent lieu preudhommes Honoré Anfousse et Lions Herie consuls de ladite commune, Messire Angellin Taxil baille et moidit Guilhem Taxil greffier dudit conseil comme apert de l’ordonnance faicte du vingt quatriesme jour du moy de aoust mil cinq cens septante quatre, ausquels depputés a esté baillé par ledit conseil, auctorité, faculté et puissance de bien extimer et alivrer tous et chascun les biens des manants et habitants dudit lieu et des estrangiers ayants et possedants*

biens comme dict est audict lieu et terroyr, comme ainsi ont promis faire, et aurroyt requis moy Anthoine Jacaranny notaire natif de Ramatuelle, volloyr adcister avec eulx et fere ledit registre et icelluy escripre, ce que ledict notaire auroys permis faire. Par la grace de Dieu et en foy de vérité me suys soubziné

Jacaranny not

Et après que les suds députés et moidit notaire avons achevé et sorti ledit livre et regestre, le conseil de ladite commune a dépputé et commis pour revoyr ledit regeste, réparer, corriger, a scavoyr Jehan Taxil de Jehan, Frances Champane, Guilhem Trochat et Jehan Taxil fils de feu Estene comme apert de l'ordonnance dudit conseil en l'an présent mil cinq cens septante cinq et le penultième jour du moys de fevrier lesquels députés ont promis de bien et debvement sellon Dieu et leurs consciences revoyr, corriger et réparer ledict regestre ce que auroyt esté faict tousjourt escrivant moidit notaire royal soubsigné et lesdits députés ont faict leurs marques. "



Au bas de l'introduction du cadastre de 1575, signature du notaire et marques des quatre députés de la communauté.

Les cotes et matrices des propriétaires évoluaient après chaque mutation par ajout ou suppression et parfois le revenu imposable était modifié, lorsque les députés du conseil augmentaient ou abissaient la cote d'une parcelle parce qu'une vigne était morte ou que des oliviers avaient été gelés, par exemple. Les relevés n'ont pas tenu compte de ces modifications ultérieures à la rédaction initiale, ce qui est assez facile dans les anciens cadastres au vu de l'écriture et, plus tard, quand la mutation a été datée. Les listes et les graphiques décrivent donc la situation foncière des propriétaires à la date de la confection du

cadastral. Seules les corrections sur les noms ont été notées, car ils peuvent indiquer une filiation et certaines mutations intervenues après cette date ont été étudiées pour “filer” certaines parcelles, comme on verra plus loin.

Il s’agit de relevés partiels, puisque ne figure dans les tableaux que la cote totale de chaque propriétaire. Ils se trouvent dans le fichier *Cadastres 1567-1863* et dans le fichier *Cadastre 1914*. Toutefois, les parcelles situées au village ont été relevées *in extenso* et sont étudiées en deuxième partie de ce travail à partir des relevés du fichier *Cadastres village 1567-1809*. Dans les cadastres les revenus imposables sont exprimés en florins et gros en 1567 et 1575, en florins et sous en 1586 et 1643, en livres et sols en 1691, 1728 et 1763, puis en francs. (5 florins = 3 livres)

Il est possible que des noms propres peu fréquents et des sobriquets aient été mal lus. De plus, l’absence de majuscules ou leur emploi erratique ne permet pas toujours de décider si, à la suite d’un nom propre, il faut lire un sobriquet ou le nom d’un métier. Par exemple, dans le cadastre de 1586 il y a trop de *fornier* parmi les Ricard de Ramatuelle pour que ce mot désigne celui qui cuit le pain dans le four communal. Il s’agit du patronyme Fournier qui distinguait une branche de Ricard. De même, il y a trop de *baille* chez les Calvin (Cauvin) pour qu’il s’agisse de la fonction. C’était aussi un patronyme, Baille ou Baye, qui avait la même utilité. Mais l’incertitude ne peut pas toujours être levée. A une époque plus récente, ce sont les employés de l’administration fiscale qui sont source d’erreurs. Il est évident qu’ils connaissaient mal les noms des lieux-dits ou ceux des propriétaires. Les cadastres de l’Ancien Régime établis par des habitants de la commune ne présentent pas ce genre d’erreur.

Peu de femmes sont nommément propriétaires. Il s’agit plutôt de femmes qui étaient à la tête de biens importants. Le plus souvent, on peut lire en tête de la cote d’un homme que les biens qui suivent sont des biens dotaux, sans que l’épouse soit nommée, ou bien, dans la liste de ses biens que tel ou tel article est dotal, sans plus de précisions. Même au XIX^e siècle, les biens d’un homme incluent souvent ceux de son épouse. Les listes des cadastres sous-estiment donc le nombre des femmes propriétaires.

Les propriétaires habitant Gassin et les propriétaires forains

Les cadastres de 1567 à 1691 permettent facilement de distinguer les propriétaires habitant Gassin de ceux des communes voisines, les *forains*, puisque les propriétaires ont été groupés par lieu d'habitation. Ils montrent que beaucoup d'habitants de Saint-Tropez et de Ramatuelle avaient des biens sur le territoire de Gassin et parfois des biens de valeur importante. Les gens de Saint-Tropez étaient surtout propriétaires au nord de la commune, et ceux de Ramatuelle plutôt au sud. Peu d'habitants de Cogolin et encore moins de Grimaud possédaient des terres à Gassin.

Plus tard, les propriétaires sont tous classés grossièrement par ordre alphabétique. Seules les contributions foncières de l'an V et les matrices cadastrales de 1914 mentionnent toujours (quelques exceptions en 1914) le domicile des propriétaires.

Par contre, dans les cadastres de 1728 et de 1763 les noms sont suivis du lieu d'habitation quand il s'agit d'une commune autre que Gassin. Considérer l'absence de cette information comme l'indication d'une résidence à Gassin semble correct pour 1763, mais certainement pas pour 1728. La proportion des supposés Gassinois parmi les propriétaires y serait trop importante (52 %). Pour la présentation du tableau suivant et des graphiques nous avons réintégré dans les propriétaires de Saint-Tropez et Ramatuelle (surtout) des individus que nous savions ou pensions être des habitants de ces communes, après examen des patronymes des autres cadastres. Cette correction n'est probablement pas sans erreur.

Le même problème se pose avec les matrices cadastrales de 1811 et 1863. Pour 1811, le domicile à *Gassin* n'est jamais indiqué. On ne peut admettre que l'absence (65 % des matrices) signifie toujours que celui-ci est à Gassin, sachant que 15 ans plus tôt (an V) la proportion de propriétaires de cette catégorie était de 37 %. Pour 1863, l'incertitude est la même. En conséquence, dans le tableau ci-dessous la répartition par commune est absente pour 1811 et 1863.

Le tableau donne :

1) les nombres de propriétaires (Prop) habitant les communes désignées.

Les indivisions (fratries, hoiries) étant assez nombreuses, le nombre des propriétaires habitant les communes indiquées ont été calculés en dissociant les couples de frères ou sœurs et en comptant les indivisions (heres ou hoirs) pour deux.

2) leur pourcentage par rapport aux nombre total des propriétaires du terroir de Gassin.

Ces pourcentages ont été calculés à partir des nombres corrigés comme indiqués ci-dessus.

3) le pourcentage des revenus des biens (Valeur**) détenus par les propriétaires de chaque commune.**

Nombre de propriétaires et valeur des biens en fonction du lieu d'habitation

	Gassin	Saint-Tropez	Ramatuelle	Cogolin	Autres	Total					
Année	Prop.	Valeur	Prop.	Valeur	Prop.	Valeur					
1567	93 33 %	62 59 %	22 %	24 %	82* 30 %	7 %	33 12 %	7 %	7 3 %	3 %	277
1575	114 40 %	50 66 %	18 %	16 %	82 29 %	9 %	32 11 %	7 %	4 2 %	2 %	282
1586	129 37 %	84 54 %	24 %	26 %	98 28 %	13 %	35 10 %	6 %	4 1 %	1 %	350
1643	121** 39 %	107 50 %	35 %	32 %	73 24 %	16 %	5 2 %	2 %	2 1 %	< 1%	308
1691	117*** 38 %	97 47 % !	32 %	36 % !	87 28 %	16 % !	3 1 %	0,5 %	2 1 %	0,5 %	306
1728	105 38 %	93 49 %	33 %	29 %	69 25 %	17 %	5 2 %	2 %	5 2 %	3 %	277
1763	130 45 %	87 51 %	29 %	22 %	60 20 %	22 %	12 4 %	1,5 %	6 2 %	2,5 %	295
An V	113**** 37 %	99 39 %	33 %	35 %	56 19 %	19 %	18 6 %	3 %	16 5 %	4 %	302
1811											300
1863											375
1914	262 42,5 %	58 39,4 %	9,4 %	5,1 %	41 6,7 %	2,6 %	58***** 9,4 %	2,9 %	197 32,0 %	50,0 %	616

* Douze cotes manquent, mais les noms des propriétaires sont donnés dans la table. Leurs cotes ont été supposées égales à celles de 1575.

** La cote du seigneur est absente. Le calcul de la valeur a été corrigé en admettant que le revenu des biens seigneuriaux s'élevait cette année-là à 3.000 florins (1.500 florins en 1586 et 2.521 livres = 4.200 florins, en 1691).

*** Cinq cotes manquent (sept feuillets découpés dans le registre) dont on peut trouver les noms des propriétaires dans la table. Il s'ensuit que la valeur des biens pour Gassin est sous-estimée, de peu semble-t-il, et, évidemment, surestimée pour les autres communes (!).

**** Les biens du *ci-devant seigneur* de Gassin ne figurent pas dans ce document des contributions foncières de l'An V, mais on constate dans le cadastre napoléonien de 1808 que *la demoiselle de Castellane* habitant à Aix possédait des biens très importants à Gassin (ensemble des biens anciennement nobles et roturiers). On ne peut donc pas comparer les valeurs des contributions foncières avec celles des cadastres précédents.

***** On a joint les propriétaires de la Mole (absents jusqu'alors) à ceux de Cogolin.

Ce tableau montre que jusqu'à 1811 au moins, le nombre total de propriétaires a peu varié (environ 300). Ceux de Saint-Tropez possédaient environ 20 % de la valeur des terres au XVI^e siècle et environ 30 % au XVII^e et XVIII^e siècle, ce qui est cohérent avec le développement de la ville de Saint-Tropez et l'enrichissement d'une partie de ses habitants. Dans les cadastres du XVII^e siècle et surtout du XVIII^e siècle on est d'ailleurs frappé par le nombre de *Sieurs, bourgeois, patrons, capitaines* parmi les forains habitant cette commune. Son territoire étant très petit, ces gens étendaient leurs propriétés terriennes, souvent de grande valeur, dans le terroir de Gassin.

Ceux de Ramatuelle, depuis la fin du XVI^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, possédaient environ 17 % de la valeur des terres de Gassin. Ces propriétés étaient nombreuses mais généralement modestes (comparer les pourcentages de leurs valeurs avec ceux du nombre de propriétaires) et devaient être plus souvent le fait de liens familiaux (dots, héritages) que d'investissements fonciers.

Sous l'Ancien Régime, les habitants de Cogolin n'ont jamais possédé de biens importants à Gassin, et de moins en moins. Ceux des autres communes étaient en nombres négligeables.

On constate qu'au XIX^e siècle la situation s'est considérablement modifiée, jusqu'à ce qu'en 1914 le nombre de propriétaires ait doublé et que la moitié de la valeur du territoire de Gassin ne soit plus aux mains de gens de Saint-Tropez et de Ramatuelle, mais dans celles de propriétaires très éloignés de Gassin, comme que nous verrons.

Les propriétaires habitant Gassin

1) Leur nombre

Le tableau montre que jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, c'est-à-dire pendant deux siècles et demi, le nombre de propriétaires habitant Gassin n'a guère changé, un peu au-dessus de la centaine, puis a augmenté jusqu'à atteindre le double, ou un peu plus, en 1914. La valeur de leurs terres qui était au XVI^e siècle environ 60 % de la valeur des terres cadastrées se stabilise ensuite à 50 % au XVII^e et au XVIII^e siècle, puis descend à 40 % en 1914.

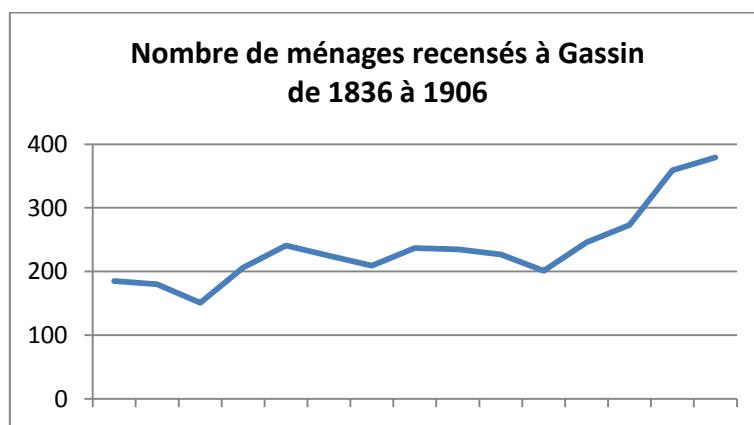
Les observations faites à partir de l'An V (1796/1797) ont été rapprochées des recensements de la population de Gassin de 1836 à 1906 qui donnent, en particulier, le nombre de ménages (p.10). La courbe montre que ce nombre est stable à environ 225 ménages de 1850 et 1890 et elle suggère qu'avant 1850 il a pu être moindre, environ 190 ménages. En faisant l'hypothèse que ce nombre est valable pour l'An V, date à laquelle le nombre de (ménages) propriétaires habitant Gassin était de 113, on en conclut qu'environ 60 % des ménages étaient propriétaires. Si l'on applique ce pourcentage aux cadastres de 1811 et de 1863 qui ne permettent pas le dénombrement des propriétaires habitant Gassin, on arrive à 110 et 135 propriétaires respectivement. On voit que leur nombre en 1811 est environ celui

qui est tiré de tous les cadastres depuis le dernier tiers du XVI^e siècle et qu'en 1863 il a sans doute déjà augmenté, pour atteindre le double (262 propriétaires) en 1914.

Recensements de la population de Gassin

A.D.Var 11M2 / 98

Date	Population totale			Population du village		
	ménages	individus	étrangers	ménages	individus	maisons
1836	185	674		77	232	
1841	180	695		75	225	
1846	151	740			270	
1851	206	792	2		300	
1856	241	833		89	255	78
1861	225	791		92	255	79
1866	209	767		91	251	78
1872	237	771	16	95	270	85
1876	235	804	38	97	261	83
1881	227	778		106	267	91
1886	201	880	72	83	282	83
1891	246	816	138	74	211	93
1896	273	899	164	78	206	74
1901	359	1236	404	78	212	71
1906	379	1350	509	76	233	70



A partir du recensement de 1886, la population augmente rapidement. En 1906 les ménages ont augmenté de 70 % et les individus de 150 %, conséquence de la très forte immigration italienne. Les recensements montrent qu'en 1872 il y avait 2 % d'étrangers, 8 % en 1886 et 38 % en 1906, presque exclusivement italiens. En soustrayant ces étrangers, on

constate que la population autochtone (et naturalisée ?) est restée à peu près stable de 1851 à 1906, de l'ordre de 775 individus. Une partie des Italiens avaient eu le temps en 1914 de devenir propriétaires, ce que montrent les tables des matrices cadastrales au premier coup d'œil : un seul patronyme italien se trouve parmi les propriétaires de Gassin en 1863. Ils ne sont pas rares en 1914.

Les Italiens dans les cadastres de Gassin

Il serait intéressant de suivre le parcours de ces Italiens propriétaires en 1914. En voici quelques uns. **Domenico Antonio Stoppa** était né en 1844 dans un village du Piémont, au pied des Alpes du Sud. Il est arrivé à Gassin à l'âge d'environ 40 ans ; en 1886 on le trouve domestique de ferme célibataire chez la famille Auzile, petits cultivateurs de la Berle. En 1889 il épouse sa patronne, Ermelinde Augier, veuve Auzile, âgée de 38 ans. L'acte de mariage le qualifie de *journalier*, puis les recensements de *cultivateur* ou *fermier*. A l'âge de 70 ans (1914) il est marchand de fagots. Les matrices cadastrales nous apprennent que les modestes biens attribués à Dominique Stoppa provenaient tous du premier beau-père d'Ermelinde, Joseph Théodore Auzile, autrement dit, appartenaient à son épouse.

Antonio Pasquale Galli né en 1862 en Émilie-Romagne, dans les Apennins, s'est marié à Gassin en 1889 avec Joséphine Brun. Comme pour Dominique Stoppa, son acte de mariage le dit *journalier* domicilié à Gassin, depuis assez peu de temps puisque le recensement de 1886 ne l'a pas enregistré. Antoine Galli est installé comme cultivateur avec son épouse chez les Berger-Germondy à Minuty. En 1896 Joséphine travaille comme bouchonnière et en 1901 c'est Antoine qui est ouvrier dans la fabrique de bouchons de M. Robeuf, puis il est de nouveau cultivateur en 1906 et 1914. Antoine a commencé à acquérir des biens à partir de 1893 de telle sorte qu'en 1905 son revenu est de 129 francs, ce qui n'est pas négligeable. Puis il en cède la plupart à Baptiste Gastaud, boulanger de Gassin, si bien qu'en 1914 – il a 52 ans – il ne lui reste que quelques petites vignes et quelques oliviers pour un revenu de 29 francs, mais une maison assez bien cotée à Cavalaire.

Par contre, **Antoine Bertholotto** étonne par l'importance de ses biens. En 1914 il est à la tête d'un patrimoine coté 582 francs qu'il a acquis du vicomte Louis Charles de Raphélis-Soissan en 1906. Il était né au Piémont en 1855, à Demonte sur la route qui mène au col de Larche, où il a vécu avec femme et enfants apparemment jusqu'à cet achat, à la suite duquel on le trouve à Gassin sur son domaine des Marres. Avait-t-il transféré sa fortune du Piémont à Gassin ? Le cas d'Antoine Bertholotto montre que les Italiens n'étaient pas tous des miséreux en arrivant à Gassin

2) La diversité des propriétaires

Les petits propriétaires

Les graphiques (p.18 à 22) montrent que la grande majorité des propriétaires habitant Gassin ont été pendant trois siècles et demi des petits ou très petits propriétaires, à côté de quelques autres qui possédaient des biens importants. L'écart entre le plus gros propriétaire et la tête des 75 % les moins bien pourvus est dans un rapport de 10 en 1567, puis augmente jusqu'à 44 à la fin du XVII^e siècle, pour redescendre pendant le XVIII^e siècle à une valeur de 9, en un temps où la vie des petits ménagers et des travailleurs s'améliorait.

Parmi les très petits propriétaires, citons Estene Berenguier qui s'était marié en 1553 venant de Pugeton³. En 1567, il possède “ung ort à la Berle, ung casal sote l'église et miech [un demi] trentanier de cabres”, cotés au total 2 florins et 4 gros (à comparer avec M^e Jaume Germondy 702 florins). En 1575, il a toujours son jardin et son casal, mais plus ses chèvres. En 1586, on constate qu'il a réussi à acheter une petite vigne à côté de son jardin ou à la planter sur celui-ci. Avec son casal sous l'église, ce tout petit patrimoine est alors coté 3 florins et 1 sou. En trente ans il ne s'est guère enrichi.

Guigou Jausat, par contre, a pu améliorer quelque peu sa situation. En 1567 il était à la tête de deux *fossoirades* de vigne à Tras Barry et d'un jardin à “la Font de Casteau” cotés 5 florins, puis en 1575 il est devenu propriétaire d'un logement, “un plus hault de maison dins le fort” et, comme Estene Berenguier, d'une *fossoirade* de vigne jointe à son jardin. Le tout était coté 12 florins et 6 sous en 1586.

En 1643, Honnoré Marquès ne possédait qu'un “daut de maison dans le fort”, bien dotal coté trois florins six sous. Anthoine Marseilhe, la même année, n'avait que “sa part d'un jardin” cotée trois sous, bien dotal également.

Ces propriétaires ne pouvaient évidemment pas vivre de leur bien. Beaucoup d'autres pourtant mieux pourvus, ceux qui avaient un peu de terre et une ou deux vignes, devaient aussi travailler les terres des notables comme ouvrier agricole ou métayer. Des *ménagers* dont le patrimoine n'était pas négligeable dans la cohorte des petits propriétaires, prenaient à rente les propriétés de ces notables. Ce fut le cas de Joseph Champagne qui en 1767 prit “pour le temps et terme de six années [...] à titre de ferme et arrentement [...] la bastide ditte la Carrade découverte et son tenement” qui appartenait à Monsieur le comte de Castellane⁴. Le contrat montre qu'il s'agissait d'une combinaison de fermage et de métayage. Dans les années 1680, son grand-père, Pierre Champane, avait travaillé une terre des Gassinières appartenant au marchand Anthoine Truc. Certains avaient aussi des contrats de *mégerie* avec des notables, ce qui leur permettait d'avoir un âne ou deux ou une *vache laborante*, moyennant une rente à verser chaque année et en fin de contrat le partage du *croît* avec le propriétaire.

³ Contrat de mariage de *Relevé des minutes notariales de Gassin*, 1542-1699, A.M. Schneider Champagne.

⁴ A.D.Var 3E84/172 f° 1013

Les propriétaires de bétail à Gassin en 1567

A.D.Var 4E 47 / 1

Nom	Prénom		chevaux	bœufs	vaches	veaux	mulets	ânes	porcs	moutons	chèvres	ruches
ANFOUSSE	Anthony heres		4	1				1	3		12	12
AUBERT	Steve							1				
BOMPAR	Clémence											10
BRUNET	Jehan heres		3	1			1	1				
CARBON	Peyre							2				
CHAMPANE	Berthomieu							1				
CHAMPANE	Frances							1			45	
COCOREL	Berthomieu							2				
GERMONDO	Anthony							1				
GERMONDO	Jaume						2	1		480	660	50
GERMONDO	Jehan Me											12
GERMONDO	Jehanon de f. Franç.	1	3	2								
GERMONDO	Torpes										7	
GOLLIN	Huguet Me							1				
HERIE	Anthony		3	2		2				120	60	
HERIE	Lions		2	2		1					150	30
OCTOL	Andrieu							1				
RICHARD	Claude							2				
RICHARD	Frances		2					1				
RICHARD	Peyre		1	3				1				
RICHARD	Rostang							1				
RICHARD Riqueto	Jehan											15
SENEQUIER	Honorat							1				
TAXIL	Angelin Me							1	1			20
TAXIL	Benet	2								45		
TAXIL	Frances	30							5		30	
TAXIL	Jehan de Jehan		2	2				1				
TAXIL	Lucou	18	4	2	2	2	2	2			30	
TAXIL Fragate	Anthony		2					2				20
TAXIL Bonaud	Jehan							1				3
TAXIL Calhon	Jaume				2			1				
TAXIL Carbon	Peyre							2				
TAXIL Pichon	Anthony							2				30
TAXIL Pichon	Jehan											40
TORCHAT	Berthomieu		3					1	3		12	
TRUC	Jehan							2				
TRUC	Jehan Anthony			2								
TRUC	Michel heres		2	2				2				
38 propriétaires	Totaux	51	31	21	2	8	36	12	645	1021	227	

38 propriétaires sur 83 sont propriétaires de bétail, le plus souvent d'un âne (*aze ou saume*). Rarement, il est précisé que l'âne est en mégerie.

Les chèvres (*cabres*) et les moutons (*fedos ou aver lanat*) sont comptés en trenteniers dans les cadastres (ici en unités).

Sous la désignations "chevaux" on a groupé les *chivaux*, les *bestes rossatines* qui sont des chevaux ou des mulet et les *egos* qui sont les juments. La quantité de chevaux que possédaient Frances Taxil et Lucou Taxil fait penser à un élevage pour le commerce.

On remarque le faible nombre de *bestes porcines*. Le cadastre ne cite qu'une seule fois un *galinier* sans dénombrer d'animaux de basse-cour qui apparemment n'étaient pas imposables.

Les ruches (*bruscs abelhas*) sont sans doute sous-estimées, car aucune confrérie ne figure comme propriétaire. Elles possédaient souvent des ruches données en mégerie pour la fabrication des cierges

Le bétail était coté au tarif suivant (1 florin = 12 gros) :

mulets	4 florins 6 gros/u ou 4 florins/u
chevaux	4 florins/u
bœufs	4 florins/u
vaches	2 florins/u
ânes	6 gros/u
porcs	3 gros/u
chèvres	2 florins 6 gros / trentenier
moutons	2 florins 6 gros / trentenier
ruches	1 gros/u

Les propriétés seigneuriales

Les Castellane

Sous l’Ancien Régime, les seigneurs majoritaires de Gassin issus d’une branche de la famille de Castellane, étaient considérés comme des habitants de Gassin, ce qu’ils n’étaient pas. Dans les cadastres ils portent divers titres : *seigneur d’Allemagne* (petite ville des Alpes-de-Haute-Provence), *baron de Châteauneuf et seigneur de Gassin, baron puis marquis de Grimaud et de Saint-Juers, Monsieur de Castellane*. Leurs biens roturiers les plaçaient parmi les plus gros propriétaires de la commune (*Monsieur de Chateauneuf* était coté 1.500 florins en 1586), mais les cadastres de l’Ancien Régime ne permettent pas d’atteindre leurs biens nobles qui ne seront encadastrés qu’en 1790 (A.D.Var 4E47/13).

Le dernier seigneur de Gassin fut Alexandre Melchior de Castellane Saint Juers (décédé en 1791) dont hérita sa fille posthume Alexandrine (1792–1866) mariée en 1809 à Roger de Meyran, marquis de Lagoy. Elle figure dans les cadastres sous le nom de *Demoiselle de Castellane* habitante d’Aix. Elle possédait en 1863 le plus important patrimoine de Gassin : 621 hectares (10 % de la superficie de Gassin) dont le revenu était estimé à 6.525 francs. Après sa mort, ses biens passèrent à sa fille Mathilde Félicité de Meyran de Lagoy qui très rapidement en céda un peu moins de la moitié à son frère, Augustin Edmond, marquis de Lagoy, lequel ne tarda pas à s’en débarrasser en vendant des biens importants du quartier de Jauffret à Louis Albert Durbec natif de Marseille qui s’établit à Gassin. Après la mort de celui-ci en 1900, ses terres furent partagées entre son fils **Henri Durbec**⁵ et sa fille Fanny, épouse d’Albert Pastorelley, capitaine de frégate à la Spezzia en Italie, puis amiral domicilié à Grimaud en 1914. En 1935, les biens étaient toujours dans cette famille du quartier de Jauffret.

L’autre moitié du patrimoine de la demoiselle de Castellane fut dispersée entre 18 acheteurs :

- Pierre Simon Aublé, ingénieur civil à Saint-Raphaël (en 1883, pour 1.295 francs de revenu) qui transmit ensuite ces terres à sa fille mariée à Melchior Eugène Giraud d’Agay.
- *La Société civile financière* à Marseille (en 1883 également, pour 707 francs de revenu).

⁵ Les noms en caractères gras, accompagnés éventuellement de la date du cadastre, figurent sur les graphiques.

- **Charles Martin Raymond**, propriétaire à Chausse de Gassin (en 1866, pour 405 francs de revenu).
- Les autres, pour la plupart des cultivateurs de Gassin, achetèrent chacun une ou quelques pièces de terres.

Du patrimoine seigneurial des Castellane il ne restait plus en 1883 que quelques essarts et rochers à Valescure et au cap Lardier appartenant en 1895 à Béatrix de Montaigu, la fille de Mathilde. Le bien passa en 1915 à son cousin, Jean Alfred Marie de Meyran de Lagoy qui était toujours propriétaire en 1935 de ce dernier vestige des biens des seigneurs dont l'un d'eux revendiquait fièrement en 1580 la propriété éminente de presque toute la terre de Gassin, “*les pièces et propriétés tant urbanes que rusticques scituées au lieu de Garcin et son terroir, sousjectes et mouvantz soubz la majeure directe dominion et segnorie de haut et puissant seigneur Messire Nicollas du Mas de Castellane, viscomte de Vallerne, baron d'Allamagne, Oze, Vitrolle, majeur seigneur dudit Garcin ayant de huict partz les sept, gentilhomme ordinere de la chembre du roy.*”⁶

Les seigneurs de Bertaud

Ils étaient dits seigneurs minoritaires. Jusque vers la fin du XVIII^e siècle, cet ancien fief était dans la famille Antiboul de Saint-Tropez. En 1691, Henry Chauvet, bourgeois, gendre de Marc Antibou, seigneur de Bertaud, habitait le château et possédait des terres (dotales sans doute) de grande valeur dans le quartier de la Plaine, jouxtant celles de son beau-père. En 1784, le seigneur de Bertaud était Monsieur Louis Jean Baptiste Garachon, déjà vu plus haut, avocat au parlement (à cette date il signe *Bertaud*) qui est désigné sous le nom de *Garachon Bertaud* dans le cadastre de 1809. Les propriétaires ultérieurs des terres de Bertaud : Etienne Thaneron originaire de Cotignac et son fils **François Etienne Thaneron**, habitants de Saint-Tropez, étaient nommés *Thaneron Bertaud* dans les matrices de 1863. Une fille de François Etienne hérita en 1869 du domaine qui passa ensuite (1908) à **Pierre Jannot** (ou Joannot), lequel possédait outre les terres de Bertaud, le château, la chapelle, plusieurs maisons et une fabrique de bouchons. En 1915 le tout devint la propriété de la *Société française des torpilles Whitehead*.

Et qui était ce *Monsieur Roche* ou *Roco* qui confrontait dans le fort la maison de Domergue Taxil en 1567, 1575 et 1586 ? Puisqu'il n'a pas été encadastré, son bien était noble.

⁶ Introduction des actes de reconnaissances de 1580, A.D.Var 3E/2904.

Les autres gros propriétaires

Parmi les notables du XVI^e siècle, on remarque **Lucou Taxil** ou Sire Lucques Taxil, ainsi que le nomme un notaire en 1573, “*merchant et mesnager*”, mort entre 1575 et 1580. Son patrimoine était considérable. Mais il eut trop de descendants pour que ceux-ci figurent ensuite parmi les plus riches.

Les Germondy faisaient partie des très gros propriétaires, mis à part quelques porteurs du nom à la tête de biens modestes. Depuis la première moitié du XVI^e siècle, au moins, la charge de notaire royal de Gassin était dans cette famille. M^e Pierre Germondy l'a exercée au moins de 1542 à 1557 (dates des vestiges de son activité), puis ou conjointement il y eut **Jaume Germondy** qui figure dans le cadastre de 1567 et dont il ne reste qu'un registre de l'année 1553. Les registres de M^e **Jehan Anthoine Germondy**, fils de Jacques, ont été bien conservés (1584 à 1624). Son frère **Jehan Germondy** était le rentier seigneurial et habitait le château, semble-t-il. Il était aussi marchand et prêteur de grains et d'argent. Les emprunts étant garantis sur les biens des solliciteurs, ceux-ci allaient grossir le patrimoine indivis des deux frères Germondy en cas de défaillance. **Gaspard Germondy** dont on admire en 1643 l'imposant bétail (*une cavalle, quatre beufz et une vache, deux asnes, 600 chebvres*) exerça de 1625 à 1657, puis **Jehan Germondy** eut une très longue activité notariale (1646 à 1699). Son fils **Marc Antoine** et son petit-fils **Toussaint** furent au XVIII^e siècle des *bourgeois*. Deux fils de ce dernier reprirent une charge de notaire : Honoré Toussaint à Saint-Tropez et **Jean Claude** à Gassin (actif de 1790 à 1816). La dernière descendante de cette très ancienne famille de notaires, de marchands et de bourgeois fut **Claudine Germondy** mariée en 1868 à **Arsène Berger**, un courtier de Marseille. Ses biens, en particulier la maison de Minuty, sont enregistrés dans les matrices cadastrales de 1914.

Les Truc étaient des gens en vue depuis le premier cadastre étudié, mais leur nom disparaît à la fin du XVIII^e siècle. Il s'agit de **Jean Truc** (1567), de son petit-fils Louis (1643), puis d'**Anthoine Truc** marchand (1691). Le patronyme Herie est rare et ne se trouve que parmi les notables et pas au-delà du milieu du XVII^e siècle : **Lions Herie** et son héritier **Estienne Herie**, notaire à Gassin de 1602 à 1628. Le patronyme Roux, au contraire, prospéra, porté par des propriétaires importants, **Peyre Roux** (1586), **François Roux** (1691), tailleur d'habits, lieutenant de juge et bailli de Gassin, **Jean Roux** (1728), **François Roux** (1763).

Les Tournel et les Gras, bourgeois, n'ont habité Gassin que depuis la fin du XVII^e siècle, venant de Ramatuelle. Au XVIII^e siècle ils ont été de gros propriétaires : **Nicolas Gras** (1691), Michel Tournel (1691) et la lignée : Honoré Tournel (1728), **Joseph Tournel** (1763) et **Joseph Honoré Tournel** (an V), agriculteur. Les Tollen sont arrivés un peu plus tard, eux aussi de Ramatuelle : **Antoine Tollen** (1728), **Joseph Jean François Tollen** (an V), officier de santé.

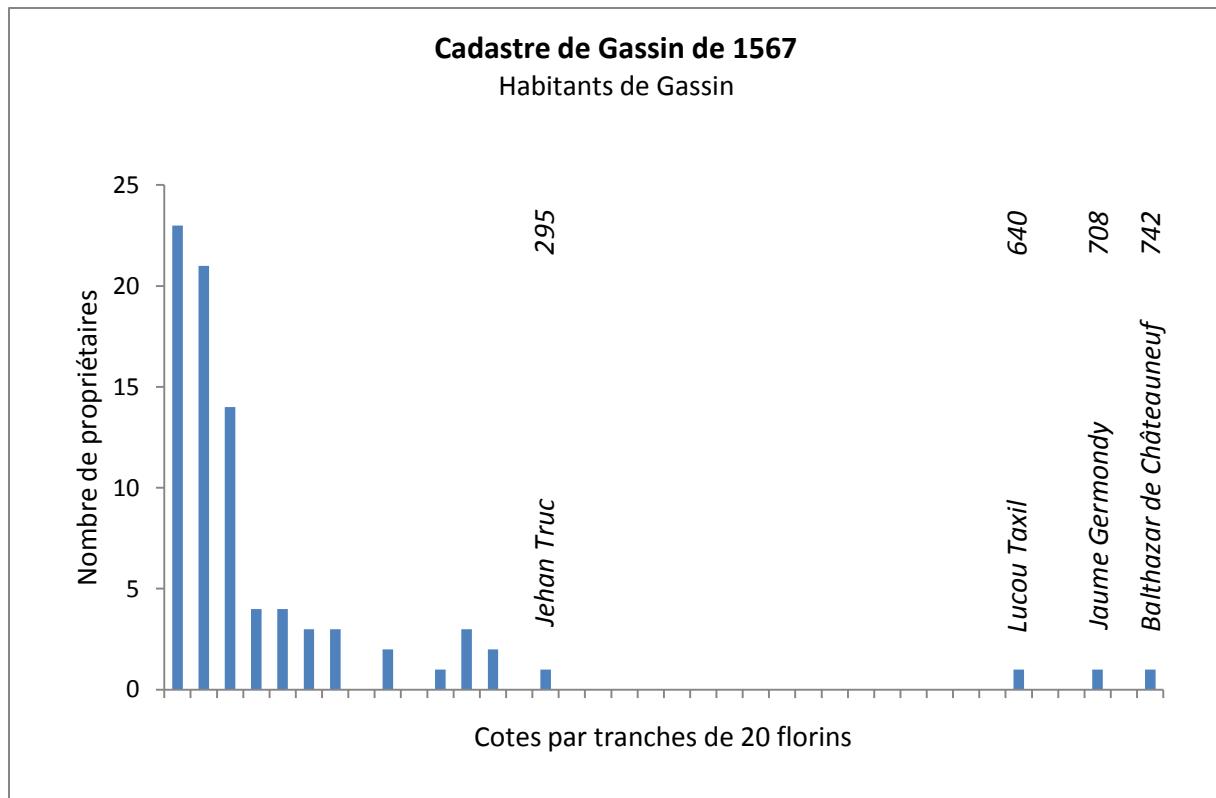
A partir de la fin du XVIII^e siècle, les Raymond de Gassin étaient pourvus de biens fonciers importants. **Louis Raimond** (an V), **Jean Baptiste Raymond** (1863), **César Raymond** (1914) avaient tous la même origine modeste située à Sainte-Maxime à la fin du XVII^e siècle.

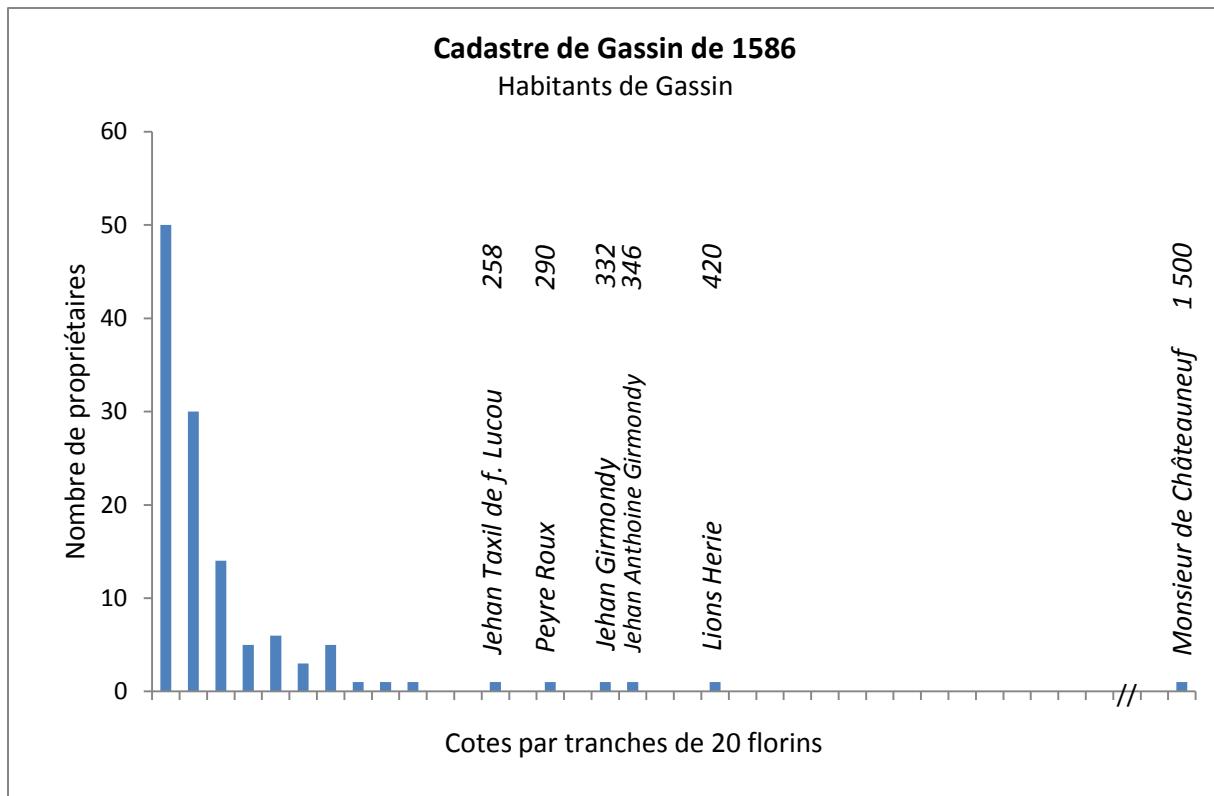
Parmi les forains, on trouve des propriétaires d'une ou deux pièces seulement dont la valeur impressionne.

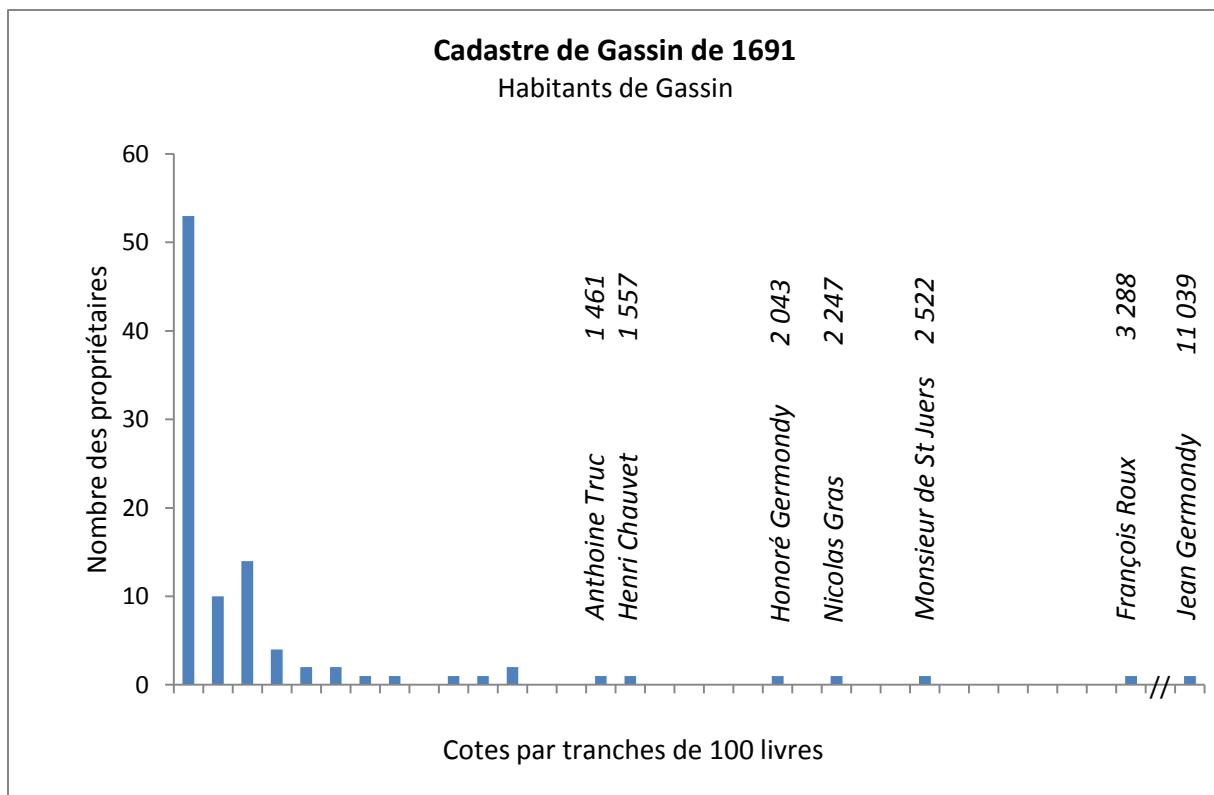
- En 1691, le sieur Louis Vacon, *escuyer* de Saint-Tropez, avait à Barbeiro et Belle Isnarde une seule pièce d'un revenu de 2.425 livres (médiane des 240 propriétaires du terroir de Gassin, sans disjoindre les indivisions : 114 livres).
- En 1763, le sieur Joseph Salesse de Saint-Tropez avait aux Moulières une pièce d'environ 14 hectares cotée 523 livres et une autre de 31 hectares à Barbeiro, Coste Brégade et Belle Isnarde cotée 944 livres (médiane des 243 propriétaires : 90 livres). L'endroit où se trouvait cette pièce est devenu le lieu-dit *Salesse*.
- A cette date, Messire Panverd, chanoine de Lorgues, possédait aux Caulières une pièce de 96 hectares qui avait un revenu de 781 livres et une autre de 39 hectares à l'Aigue Blanke cotée 208 livres.

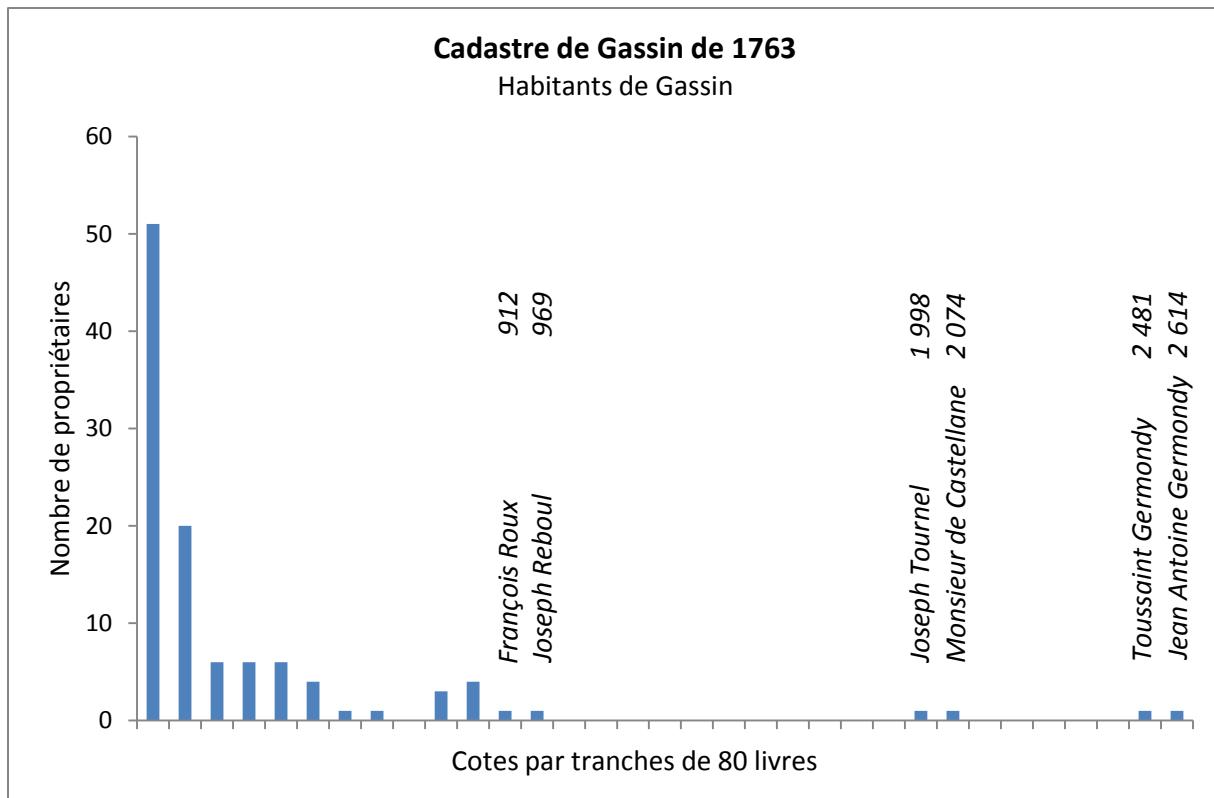
Des exemples de mutation de biens d'aristocrates à des bourgeois ou des paysans aisés ont été vus plus haut. L'inverse s'observe au XIX^e siècle. Les belles terres de Malleribe, de la Pinède et des Marres, patrimoine de François Victor Lieutaud, juge de paix à Saint-Tropez (cadastre de Gassin de 1811), passèrent à sa fille Louise Léontine lorsque elle épousa en 1842 Jean Baptiste Reinaud de Fonvert originaire d'Aix. Le patrimoine des sœurs **Marie Victorine** et **Claire Reynaud de Fonvert** (1863) fut ensuite partagé sous le nom du vicomte Joseph Louis Charles de Raphélis-Soissan né à Cavaillon, époux de Marie Claire en 1873 et sous celui d'Arthur Georges Thesnon de Champmorin, militaire, époux de Marie Victorine, en 1873 également. Où l'on voit que des aristocrates (peut-être désargentés) ont par le mariage joui des biens accumulés par des générations de ménagers et de bourgeois. Le vicomte de Raphélis-Soissan vendit en 1906 les terres des Marres à l'Italien Antoine Bertholotto, rencontré plus haut.

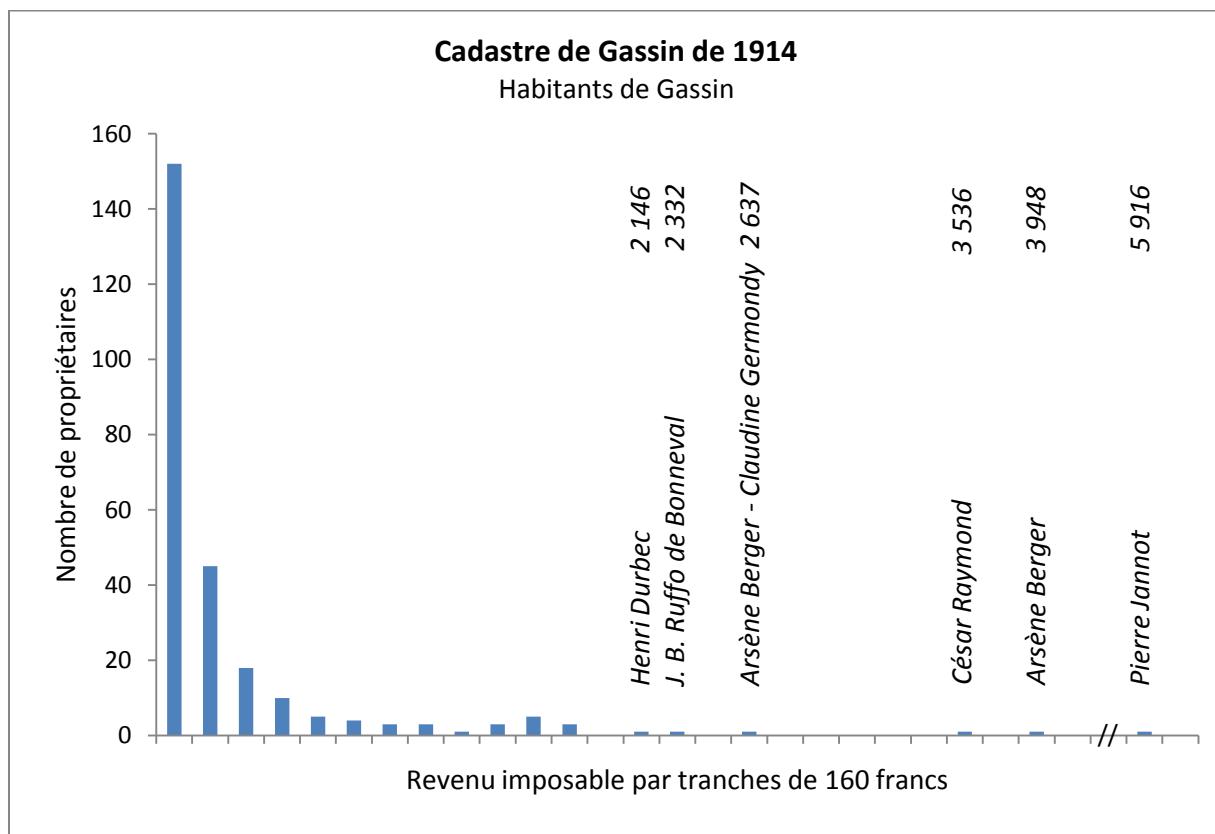
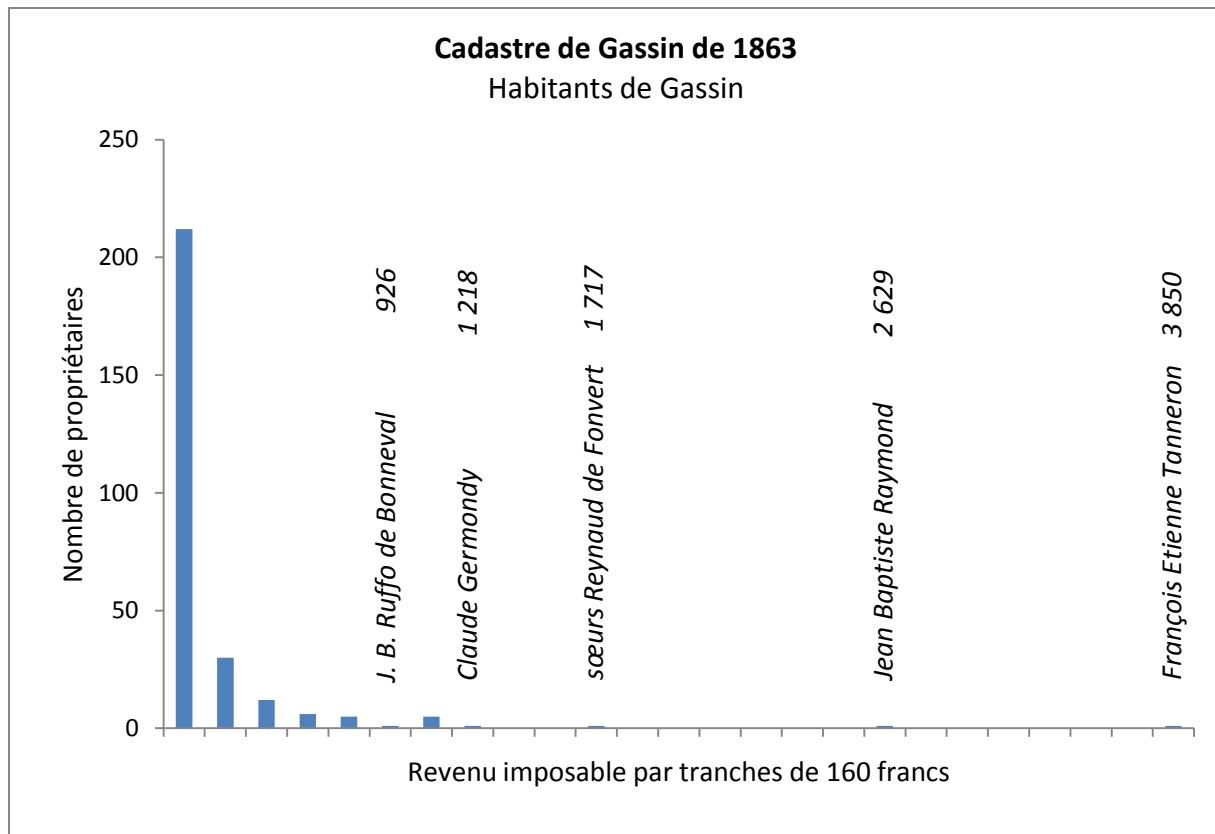
Un autre vicomte apparaît parmi les propriétaires importants de Gassin, **Jean Baptiste Roger Sixte Ruffo de Bonneval** né à Marseille et mort à Gassin en 1901. À partir de 1852, il avait acquis des terres à Malleribe de Jean François Peironnet, capitaine au long cours de Saint-Tropez, et surtout de Léandre Berenguier (en 1859), fils de Clément.











Le grand chamboulement

Le tableau de la page 8 montre que le nombre de tous les propriétaires du terroir de Gassin est resté stable de 1567 à 1811, aux environs de 300. En 1863, il avait augmenté d'un quart (375) et en 1914 il avait doublé (616). A cette date, les propriétaires habitant Gassin n'avaient augmenté que d'un bon quart. C'est entre 1863 et 1914 – plus précisément à partir des années 1880 – qu'eut lieu une rupture profonde dans la structure de la population de Gassin (forte immigration italienne et arrivée de propriétaires étrangers à la paysannerie), ainsi que dans celle de la propriété due au démembrement des grands domaines de l'Ancien Régime (encore qu'en 1914 la *Société des terrains et vignobles de la Croix et Cavalaire* ait été un grand propriétaire) et du goût d'une partie des propriétaires pour de plus petites surfaces à usage touristique

Encore en 1863, la très grande majorité des propriétaires de la commune portaient les patronymes courants de cette région et habitaient Gassin et les communes voisines (tableau p.8), mais une tendance vers l'hétérogénéité se dessine déjà à cette date avec quelques propriétaires résidant nettement plus loin (Taradeau, le Muy) et jusqu'à Marseille, Yssingeaux (Haute-Loire) et Alger. Cinquante ans plus tard, en 1914, les matrices cadastrales montrent jusqu'où est allée cette tendance. On trouve alors beaucoup de propriétaires portant des patronymes étrangers à la région et, le plus souvent, leur résidence se trouve très au-delà de Gassin ou de ses environs proches. La proportion des propriétaires habitant Gassin est descendue à 42,5 %. Parmi les forains, on en trouve 11 % à Paris, 9 % à Saint-Tropez, 6 % à Ramatuelle, 3 % à Marseille et à Lyon, dans bien d'autres villes françaises et jusqu'en Angleterre, en Prusse, en Belgique, à Cadix, à Constantine. Ces propriétaires étaient médecins, banquiers, publiciste, architecte, directeurs de société, soyeux de Lyon, professeur de faculté *etc...* et il y avait désormais à Gassin des cultures de fleurs. Les paysans de jadis auraient-ils pu imaginer une chose pareille ?

Des célébrités parisiennes de l'époque, ont été propriétaires de quelques pièces de terre à Cavalière ou à Cavalaire : Victorien Sardou (1831-1908) auteur dramatique, Henri Poilpot (1848–1915) artiste peintre, Francis Thomé (1850–1909) compositeur de musique, Adolphe Brisson (1860–1925) rédacteur des *Annales politiques et littéraires* et Yvonne Sarcey, sa femme, fondatrice de *l'Université des Annales*, Ernest Coquelin (1848–1909) comédien, Robert d'Humières (1868-1915) traducteur de Kipling, auteur et directeur de théâtre à Paris.

Nouveauté également, en 1914 on trouve des sociétés parmi les propriétaires. La *Société anonyme de capitalisation immobilière*, ainsi que la *Société des terrains et vignobles de la Croix et Cavalaire* avaient leur siège à Lyon.

Le vocabulaire utilisé pour désigner le bâti en 1914 traduit également une rupture sociologique. En 1863 n'étaient répertoriés que des maisons, des bastides, des bastidons, des

écuries. En 1914 et surtout dans les années 1920 s'y ajoutent des *villas*, des *chalets*, des *pavillons*. Ces termes, comme sans doute l'architecture des constructions ainsi désignées, n'étaient pas dans les habitudes des autochtones. Ces habitations appartenaient à des *étrangers* et pouvaient atteindre des cotations exorbitantes, telle la villa de John Elioth époux de Marie Neville à Bon Porto, villa à cinquante portes et fenêtres et au revenu imposable de 1.500,00 francs en 1914 ou, à la Croix, celle de Charles Pfeiffer, industriel parisien, au revenu de 2.250,00 francs en 1929. Apparaissent également dans les matrices cadastrales des hôtels, des garages, une pompe à essence. La fin d'une époque... et le commencement d'une autre.

Ces diverses ruptures trouveront leur aboutissement administratif avec le dépeçage de la commune de Gassin, quand fut créée en 1929 celle de Cavalaire, puis celle de La Croix-Valmer en 1934.

Le village de Gassin de 1567 à 1809

Jusqu'en 1763, les parcelles du village ont été dépouillées *in extenso* (sauf le cadastre de 1728), ainsi que celles de 1809 qu'on trouve dans la section D de l'État des Sections (A.D.Var 3Pp851). Ces relevés figurent dans le fichier “*Cadastres village 1567-1809*”. Aux XVI^e et XVII^e siècles, l'imprécision sur la situation et sur les confronts des parcelles ne permet pas de dresser un schéma même approximatif du village. Un essai a été tenté avec le cadastre de 1763, aidé par la numérotation des parcelles du premier jet (A.D.Var 4E47 /7) et par des confronts plus précis. Cela n'a été possible que pour certains endroits du village, là où les maisons sont alignées, comme la rue du fort. Ce n'est qu'en 1808 qu'un plan cadastral a été dressé, le beau plan du village de A.D.Var 3PP-065-08.

Les gens du village et leurs maisons

Les renseignements fournis par le dépouillement des cadastres sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Le village de Gassin dans les cadastres						
Date	Propriétaires	Parcelles	Maisons	Casaux	Étables	Caves, crottes
1567	88	197	93	47	67	8
1575	109	218	104	63	18	6
1586	123	205	106	58	10	5
1643	78	127	75	17	13	11
1691	75	95	52	4	11	6
1763	66	106	54	13	14	9
1809	85	117	78	27 granges	5 écuries	1

Remarques :

- Pour le dénombrement des propriétaires on a compté, comme il est dit plus haut, les couples de frères ou sœurs et les hoirs pour deux personnes. Ces nombres sont donc approximatifs.
- Une parcelle est ce qui a été coté pour un propriétaire.
- Les nombres de maisons sont également approximatifs, puisque certaines parcelles consistaient en *hauts, dabas, mitats, parts* ou *instances* (étages ?) de maison⁷ qui ont été pris

⁷ En 1575 on trouve la désignation “*instances plus basses*”. En 1643, “*estanze de meson à plan piet*”.

pour une moitié de maison.

- Le terme de *casal* avait beaucoup d’acceptations⁸. On lit dans le cadastre de 1643 “*un casal sive place de meson*”, dans celui de 1691 “*un casal de maison, un casal d’étable*” et ailleurs “*un ort (jardin) sive casal*” qui a le sens de petit terrain. Il n’est pas sûr que ce soit toujours le cas.
- Les parcelles “*plasses de maison*” ou “*plasses de casal*” n’ont pas été portées dans le tableau.
- Les nombres de l’année 1691, excepté le nombre de propriétaires, sont un peu sous-estimés à cause des folios manquants du registre 4E47/6 (voir le fichier *Cadastres village 1567-1809*).

Les cadastres de 1567, 1575 et 1586 montrent que pendant le dernier tiers du XVI^e siècle le village comptait environ 200 parcelles détenues par une centaine de propriétaires, dont seulement quelques uns habitaient les communes voisines. Inversement, 10 % des habitants de Gassin, outre leurs pièces de terre, ne possédaient rien au village : presque uniquement des femmes qui devaient habiter chez leur mari ou leur fils, des hommes à la tête de biens minimes et des *hoirs* qui n’avaient gardé que des terres en indivision. On en déduit qu’à cette époque, habiter Gassin c’était habiter au village, à l’abri dans les remparts, ce qui en ces temps troublés devait être aussi le cas des non propriétaires. Le cadastre de 1575 le montre, puisque en plus des *jas* (bergeries ou étables), des *casaux* et de quelques *cabanes*, on ne dénombre à la campagne que 24 bastides sur tout le territoire de Gassin qui, rappelons le, s’étendait des abords de Saint-Tropez au Rayol et au cap Cartaya. Seulement sept de ces bastides, probablement très modestes, appartenaient à des habitants de Gassin.

Le village comptait une centaine de maisons, 55 à 60 *casaux*, une quinzaine d’étables et quelques celliers et caves, celles dont le propriétaire n’était pas celui du reste de la maison. Nous verrons que le nombre des maisons peut être suspect.

Il faut attendre 1728 pour connaître la surface au sol des maisons qui donnait la valeur de la cote comme indiqué dans le barème de 1763 : “*les maisons du village et écuries ont été mesurées et estimées, savoir le sol des maisons à une livre la canne. Le sol des écuries à dix sols la canne.*” Cette année-là, les maisons n’ayant qu’un propriétaire avaient en moyenne une superficie de 9,6 cannes⁹, soit environ 38 m². Mais il faut voir qu’une des maisons de Nicolas Truc, marchand, avait environ 90 m² au sol, quand beaucoup d’autres mesuraient de 20 à 25 m². Et deux ou trois propriétaires pouvaient se les partager… On ne peut imaginer qu’au XVI^e siècle les maisons aient été plus grandes. En d’autres termes, à cette époque, quand toute la

⁸Dans le *Dictionnaire Provençal-Français* de S.J. Honnorat (1846), “*casal : mesure, maison ruinée qui n'a plus de toit, décombres, petite cahute, étable à pourceaux, métairie, latrines. Le mot a aussi le sens de petit terrain.*”

⁹ Les mesures annoncées en 1763 sont moindres que celles de 1809. En 1763, la maison de Jean Champagne dans le fort : 8 cannes, 32 m². En 1809, la même (n° 71) 40 m². En 1763, la maison d’Estienne Jauvet, rue de Cavaillon, 10 cannes, 40 m². En 1809, celle de Joseph Jauvet, son fils (n° 7), même rue, 50 m².

population de Gassin habitait le village, les gens vivaient les uns sur les autres.

Bien sûr, il existait de grandes disparités entre les propriétaires du village. En 1567, la plus grande maison, peut-être la plus belle, était celle du notaire Jaume Germondy située devant l'église, cotée 65 florins. On pouvait aussi admirer dans le fort la maison neuve du seigneur Balthazar de Châteauneuf cotée 60 florins, celle aussi d'Anthony Herie (même cote) et la maison de Messire le prieur (non le presbytère) située rue droite et cotée 53 florins. Par contre, certaines maisons pouvaient être cotées 3 ou 4 florins, un *dhaul* de maison 3 florins et, par exemple, Claudou Aoust et Estiene Berenguier n'étaient à la tête chacun que d'un casal coté un gros en 1567 et 1575, c'est-à-dire, bien peu de chose. Ils devaient se loger chez les gros propriétaires qui avaient plusieurs maisons, comme Lucou Taxil, ménager et marchand, qui, en 1575, avait 12 parcelles au village, dont cinq maisons et un *dabas* (186 florins au total), quatre casaux et deux étables. Ou encore, Jehan Girmondy qui avait fait construire une maison (90 florins) à *la plasse*, en plus de ses deux maisons du fort et du quartier de Cavaillon.

En 1643, une soixantaine d'années plus tard, les choses ont changé. Le nombre de propriétaires du village a diminué d'un quart, alors que l'effectif des propriétaires habitant la commune est resté à peu près stable. Cette diminution montre que l'installation des familles à la campagne a déjà commencé, même si certaines garderont longtemps un pied-à-terre au village. En 1643 et 1691, seuls 64 % des propriétaires habitant Gassin avaient un bien au village. En 1763 ils ne seront plus que 50 %.

Quant au nombre de parcelles, il a diminué de 40%, celui les maisons d'un quart. Ils diminueront encore jusqu'à atteindre en 1763 la moitié du nombre des parcelles et des maisons du XVI^e siècle. Ce fléchissement en 1643 est difficilement explicable, sauf à penser que les villageois partis s'installer à la campagne habitaient des maisons que nous appellerions des cabanes, lesquelles n'existaient plus en 1643. Il est possible aussi que certains propriétaires se soient agrandis à la suite de l'acquisition d'une parcelle voisine, casal principalement, mais aussi maison, d'où la diminution du nombre de parcelles.

On observe en 1643 que les disparités entre les maisons des notables et du gros de la population sont moindres que précédemment, ce qui pourrait aller dans le sens d'une amélioration de l'habitat supposée plus haut. Celle de Jehan Baptiste Germondy, en face de l'église, est cotée 40 £, celle d'Estiene Herie 23 £, celle de Gaspard Germondy le notaire 20 £, alors que beaucoup sont à 5 ou 6 £. On est du reste étonné du peu de valeur des maisons des notables par rapport à la valeur de certaines de leurs propriétés terriennes. Le même Jehan Baptiste Germondy possédait, entre autres pièces de terres, “*une bastide, fenièvre, boual, jardins, vignes, mollières et terre, preds et jas, tout jougnant, situé à Barbairol...*” cotée 389

florins (1643). Gaspard Germondy avait, lui aussi entre beaucoup d'autres pièces, “*ung tennement de terre, prads, jas, jardin, olliviers et mollières tout jouignant en Gourbenet, Rioulx, la Croix, Predanglaudou*”¹⁰ coté 178 livres. En 1691, on retrouve cette pièce sans doute agrandie où une bastide a été construite, propriété de Jehan, fils de Gaspard, notaire également. Elle était cotée 2.813 £, somme énorme (un peu plus de 11.000 £ pour l'ensemble de son patrimoine), alors qu'il avait au village, *au marquat*, la maison la plus cotée, certes, mais à 30 £ seulement. Ces gens habitaient-ils leur bastide à la fin du XVII^e siècle ? Peut-être commençaient-ils à vivre tour à tour en ville et à la campagne, comme ce sera courant au XVIII^e siècle quand beaucoup de paysans auront pu construire une petite bastide sur une de leur pièce. Un inventaire de 1807 (A.D.Var 3E24/246) montre très bien que la famille de Jean Joseph Allies, ménager, devait aller et venir entre sa bastide de la Berle et sa maison du fort.

En 1809, le cadastre napoléonien a attribué à toutes les parcelles des numéros qui sont restés en vigueur jusqu'en 1935. Au village, le nombre des propriétaires (dont la commune du domicile n'est pas connue), a augmenté de 30 %, celui des parcelles de 15 % et celui des maisons de 45 %. Le mot *casal* n'existe plus ; les étables sont à la campagne. Il n'y a que des maisons, des granges et quelques écuries pour les notables (Claude Germondy le notaire, Meyrié le juge de paix, Marc-Antoine Germondy l'officier de santé, Louis Ratagne négociant et Michel Tournel, gros propriétaire).

En 46 ans, depuis le précédent cadastre, la population du village a changé. Bien que les métiers soient rarement indiqués, il semble qu'y vivent davantage de bourgeois et de fonctionnaires de la nouvelle administration, davantage d'artisans, sans doute, qui ont construit de nouvelles maisons. Le village n'est définitivement plus celui du XVI^e siècle, quand tous les Gassinois y vivaient, entassés, affairés, riches et pauvres mêlés, avec bêtes et *galines* dans les rues.

¹⁰ Lieu-dit qu'on peut traduire par “*Pré de maître Claude*” devenu *Prat de Glode* dans les matrices cadastrales 3Pp857 (1914).

Les propriétaires de la rue du fort d'après le cadastre de 1763

A.D.Var 4E 47 / 7

le seigneur biens non encadstrés				le passage																											
<table border="1"> <tr><td>Laugier HERAUD</td><td>p.m.</td><td>3,0</td><td></td></tr> <tr><td>Louis ROUX</td><td>p.m.</td><td>3,0</td><td></td></tr> <tr><td>h. Louis TAXIL</td><td>p.m.</td><td>2,0</td><td></td></tr> <tr><td>Jean Baptiste OLLIVIER</td><td>p.m.</td><td>2,0</td><td></td></tr> <tr><td>h. Jean François ANDRÉ</td><td>p.m.</td><td>2,0</td><td></td></tr> <tr><td>Jean CHAMPAGNE</td><td>m.</td><td>8,0</td><td></td></tr> </table>				Laugier HERAUD	p.m.	3,0		Louis ROUX	p.m.	3,0		h. Louis TAXIL	p.m.	2,0		Jean Baptiste OLLIVIER	p.m.	2,0		h. Jean François ANDRÉ	p.m.	2,0		Jean CHAMPAGNE	m.	8,0		87	12,0	m.	Toussaint GERMONDY
Laugier HERAUD	p.m.	3,0																													
Louis ROUX	p.m.	3,0																													
h. Louis TAXIL	p.m.	2,0																													
Jean Baptiste OLLIVIER	p.m.	2,0																													
h. Jean François ANDRÉ	p.m.	2,0																													
Jean CHAMPAGNE	m.	8,0																													
				88	4,0	p.m.	Estienne PELISSIER																								
				89	4,5		Joseph CHAMPAGNE																								
				90			écurie																								
				91																											
				92	4,5		Jean Joseph TAXIL																								
				93			cazal																								
				83	6,0	m.	h. Martin ROUX																								
le portail				le passage																											
94	95						82																								
<table border="1"> <tr><td>Jean ROSSEL cave 2,5</td><td></td><td>Joseph m.</td><td>3,5</td></tr> <tr><td>Louis ROUX p.m.</td><td>2,5</td><td>CHAMPAGNE</td><td></td></tr> </table>				Jean ROSSEL cave 2,5		Joseph m.	3,5	Louis ROUX p.m.	2,5	CHAMPAGNE		96	4,0	m.	Jean Joseph GERMONDY																
Jean ROSSEL cave 2,5		Joseph m.	3,5																												
Louis ROUX p.m.	2,5	CHAMPAGNE																													
				81	5	m.	Jean et Jacques ALLIES																								
				97	5,0	m.	Jean CHAMPAGNE																								
				98	16,5	m.	Jean Baptiste CHAUVIN																								
				79	8,0	m.	Jean Baptiste TAXIL																								
				99																											
				100	30,0		Jean Joseph TAXIL																								
				77			maison, moulin à huile																								
				101																											
				102	15,0	m.	Marc Antoine BENET																								
				76																											

m. : maison

p.m. : partie de maison

en rouge : surface des parcelles en cannes

Ce schéma a été tracé en tenant compte des confronts du cadastron 4E47 / 7 et de sa numérotation des parcelles (dans la zone bleutée).

La topographie du village

En jouant avec les confronts des parcelles et leur localisation par rapport à certains repères – et cela au moyen des termes *soubte*, *dessoubs*, *près de*, *devant*, *vers...* – on arrive à avoir quelque idée de ce qu’était le village. Tout ceci n’est pas aisés, les “adresses” variant parfois d’un voisin à l’autre.

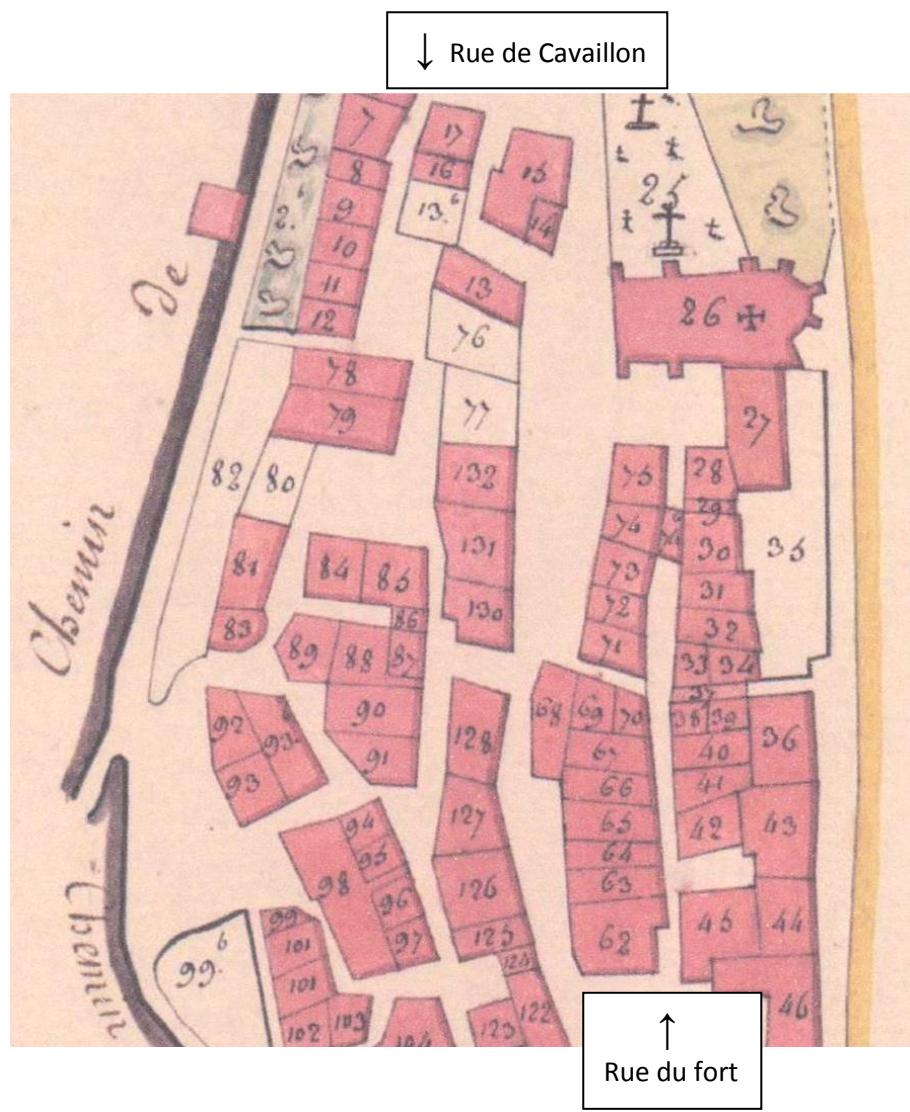
Au XVI^e siècle, le village était entouré de remparts. On cite des *barris vieulx* qui se trouvaient près de la place de l’église, probablement les remparts du fort. On en déduit que *les barris* cités sans qualificatifs étaient les remparts plus récents qui ceinturaient tout le village et existaient encore en 1808. Ils s’ouvraient par deux portails : à l’ouest *le grand portal* ou *le portal real* (1586) ou simplement *le portal*, et au sud, *le portal Sanct Bastian* qui devait son nom à la chapelle Saint-Bastian située tout près du village dans la direction de Ramatuelle.

A l’intérieur des remparts on distinguait plusieurs *cartons* (prov. *quartoun* : quartier). D’abord le plus ancien, *le fort* qu’une minute notariale de 1646 désigne “*lou fort dict la ville vielhe*” et dont la rue axiale n’est nommée *rue du fort* qu’au milieu du XVIII^e siècle. C’est le noyau de Gassin, à l’emplacement du château-village fortifié des temps anciens. Il avait son *portal*, actuellement le “portail des Sarrasins”. Tout ce qui se trouvait à l’extérieur du fort s’appelait *la bourgade* ou *le bourg*. On y distinguait deux quartiers : le *cartier nov* (1567) ou *quartier neuf* (1586) et le *quartier de Cavalhon*. Il n’est pas facile de délimiter ces deux quartiers, mais il semble que le premier s’étendait au sud et le second au nord, où se trouve la *rue ou carrière de Cavalhon*, actuellement partie nord de la rue Longue. Dans le quartier neuf se trouvaient la *rue dreche* (droite) avec *la forge de la ville* et une autre rue rarement citée (1586 et 1643), *la carrière romaine* ou *romane* qui serait une rue reliant *la rue dreche* et la *place neuve*. Le quartier neuf semble englober les alentours de l’église, puisque les hoirs d’André Octoul possédaient dans ce quartier (1586) un casal qui jouxtait *le chasteau*, lequel se trouvrait dans le fort, près de l’église. Mais, le casal de Jehan Anthoine Germondy, au *quartier de Cavalhon*, jouxtait l’église... N’attendons pas une grande rigueur des indications cadastrales de cette époque.

Quand les constructions n’étaient pas situées par le nom du quartier ou de la rue, elles l’étaient par rapport à des repères de la manière dite plus haut qui sont principalement au XVI^e siècle : *le chasteau* et *l’église vielhe* dans le fort et *l’église nove* (l’église actuelle).

Le château (non encadastré, puisque noble) est nommé *le chasteau*, puis *le chasteau vieux* dans certains confronts. En 1567, Jaume Germondy a une maison dans le fort qui jouxte *Monsieur d’Allamagne* ; en 1575 c’est le notaire M^e Pierre Germondy, puis en 1586, M^e Jehan Anthoine Germondy, notaire également, qui confrontent *le chasteau*. En 1625 un acte d’achat et un acte de mégerie pour François Champane ont été rédigés dans le château seigneurial de

Gassin qui était probablement la résidence de M^e Jehan Germondy, rentier seigneurial (régisseur) et marchand, un des témoins de l'acte¹¹. En 1643 on cite *le chasteau vieux* du Sieur de Chateauneuf et le *chasteau vieux* du Sieur de Bertaud, toujours dans le fort. Même s'il n'est pas possible de proposer un schéma du fort pour cette année-là, les confronts permettent de distinguer une succession imprécise des propriétaires depuis ces deux *châteaux vieux* jusqu'à la *maison claustralle* au sud. A partir de 1691, il n'est plus question de château et en 1763 un seul confront indique simplement *le seigneur* (voir le schéma du fort p.29). Ce château était donc situé tout près de l'église actuelle et n'était probablement rien de plus qu'une construction plus vaste que les autres où les seigneurs de Castellane n'ont peut-être jamais mis les pieds.



Partie du plan cadastral du village de Gassin de 1808 (A.D.Var 3PP-065-09)

La vieille église était mitoyenne avec les parcelles n° 69 et n° 70 et occupait vraisemblablement la surface des parcelles n° 66 et n° 67.

¹¹ A.D.Var 3E24/237 f° 68.

L'église vieille peut facilement être localisée grâce à l'étude d'une maison, celle de la famille Champagne. En 1549 cette “*maison [est] assise dans les barris du présent lieu, près du portal [du fort], confrontant avec l'église dudit lieu*”¹². En 1580, elle est “*scituée dans le fort, confrontant l'église vieille et la rue à deux parts*”¹³ pour dire qu'elle faisait le coin de la rue du fort et du passage qui mène au portail. Sur le plan de 1808 la maison en question porte les numéros 69 et 70, résultat d'un partage datant de la première moitié du XVI^e siècle. Pendant les temps troublés du XV^e siècle, cette église exiguë, protégée dans le fort, avait dû suffire à une faible population. Elle fut remplacée par *l'église nove* édifiée vers 1557 sur *la plasse ou la grande plasse ou la place de la paroisse*.

Il est moins aisé de préciser l'emplacement de *la clastre* ou *maison clastrale*, c'est-à-dire le presbytère. Elle se trouvait dans le fort. En partant de la maison de Pierre Anthony et Lucou Anfousse (1575) située “*davant l'église vielhe*”, il fallait passer deux ou trois maisons pour arriver à la maison de Raphel Taxil qui confrontait *la clastre*. Les confronts n'étant pas suffisants pour situer les parcelles (un seul généralement et parfois dans le sens vertical seulement), il n'est pas possible de préciser davantage. *La clastre* se trouvait donc presqu'à l'extrême sud du fort, l'autre possibilité, du côté du *portegue*, étant exclue.

La maison du Sainct Espérit était celle de la confrérie du même nom. Les cadastres de 1567 et 1575 la place “*dans le fort proche du barri vers le carton de l'église nove*. En 1586, on ne parle plus de cette maison, mais en 1643 la confrérie du Saint-Esprit possède au quartier neuf, au dessus du four, un haut de maison qui dans d'autres confronts est appelée *la maison de la communauté*. Cette petite maison commune était située dans le cadastre de 1586 au quartier neuf ou à *la rue dreche*. Il ne faut pas s'étonner de ce flottement dans la désignation, car cette confrérie était proche de l'administration communale. C'est en 1584 que le conseil avait décidé “*de fer une maison pour la communauté au dessus du four*”, qu'elle “*se mettra à la chandelle quy meilleur marché fera ... et que se fera quatre canes de murailhe tout au viron*” (comptes rendus des 29.01.1584 et 5.02.1584). Elle fait partie de l'actuelle mairie. La plus grande parcelle, n° 122 du plan de 1808, qui était à cette date la propriété de la commune était en 1763 la *maison du Saint-Esprit à la rue du marquat*. Une maison de 1691, celle des hoirs de Jehan Octoul, sergent, confrontait “*la sainte maison*”. Les confronts de cette maison dans le cadastre de 1643 ne permettent pas de préciser l'agencement du pâté de maisons où elle se trouvait, mais il est certain qu'elle était située *rue droite*, à l'arrière de la maison commune. Maison commune, maison du Saint-Esprit, sainte maison, des synonymes, semble-t-il.

¹² Testament d'Anthoine Champane A.D.Var 3E2959 f° 194.

¹³ Actes des reconnaissances A.D.Var 3E2904 f° 196.

Avec la forge dans *la rue dreche*, un autre repère assez fréquent est celui du *revellin* qui serait un “*petit passage couvert, un porche*”¹⁴. Il pouvait y en avoir plusieurs, car le casal d’Estienne Aubert était en 1567 à *la carrière dreche, près du revelin* et d’autres parcelles se trouvent *sous le revelin* avec des confronts qui indiquent une proximité avec la place de l’église ou les *barris vieux*.

En 1575 *lou pous nov de la ville* (le puits neuf) se trouvait près du portail Saint Bastian. Il existe toujours et a donné son nom à un quartier et à une rue du village.

A cette même date, la maison de M^e Angelin Taxil se trouvait *davant la tourre*. Cette construction – une tour ? un pigeonnier ? – était située au *cartier de Cavalhon dict cartier nov*. On croyait savoir que c’était deux quartiers différents…

La banlieue.

Au XVI^e siècle, des parcelles se trouvaient hors des remparts, *foro* ou *soubte barris*, *foro* ou *soubte ville*, ce qui indique qu’elles étaient proches des remparts. Il ne s’agissait que de casaux, d’étables ou de jardins (*orts*), à l’exception de la maison de Magdallene Anffousse avec son étable et son jardin, *foro barris anant à St Bastian* (1567) qui, en 1575, était devenue celle de Martre Trochat. Les jardins du côté ouest seront nommés plus tard *les Ortats*. La situation de ces parcelles *hors barris* est parfois précisée : *allant au mollin* (l’actuel *Moulin Brûlat* ?) ou *allant au Pillon*¹⁵ ou *soubte Cavalhon*, ou *confronte le camin qui va a Nostre Dame* [de Consolation]. En 1575 est cité le chemin qui va à Saint-Tropez et en 1586 le chemin qui va à Cogolin.

Jehan Taxil (1567) possédait *foro barris* une étable *au destrech*. Ce *destrech* était-il un pressoir ? Et que penser de l’emplacement du demi casal de Bastian Anffousse (1567) à *la calceyre* qui jouxtait *foro barris* l’étable des hoirs d’Anthony Anffousse ? On peut rapprocher ce mot du provençal *cauquiero*, tannerie, mais comme on imagine mal une tannerie sous les remparts, il vaut mieux se rabattre sur le provençal *caucaire*, qui foule¹⁶, ou coucaire, celui qui foule la vendange¹⁷. *Destrech* et *calcayre* ou *caucayre* ne seraient-ils pas au même endroit, hors des remparts, pour fouler et presser la vendange ? Il est curieux que l’emplacement de l’aire commune à battre le blé ne soit jamais mentionnée. De tout temps elle avait dû se trouver comme il est indiqué sur le plan de 1808 : en ville, le long des barris ouest, de part et d’autre du grand portail.

¹⁴ *Le pichot tresor*. Xavier de Fourvières

¹⁵ Dans le cadastre de 1643, f° 10 : “*une terre au Pillon sive la Crosette, confronte le chemin allant à St Troppes*”. Le pilier portait peut-être une petite croix.

¹⁶ *Le pichot tresor*. Xavier de Fourvières, 1902.

¹⁷ *Dictionnaire Provençal-Français*, J.T. Avril, 1839.

Dans le cadastre de 1643 les quartiers cités sont encore le fort, le *cartier de Cavaillon*, le *cartier de la carrière droite* et le *cartier neuf* et les deux repères assez souvent cités sont la *place neuve* et le *portal de la place neuve* qu'on appelait jadis le *grand portail*. La place neuve est toujours celle qui se trouve à la sortie ouest du village en direction de Cogolin. On y trouvait le *casal de garde de la communauté* qui pourrait se situer au bastion dont parle le cadastre de 1586 à propos de la maison de Jehan Trochat jouxtant “*lou barry et le bastion au cartier neuf*”. Il y avait donc sur les remparts du côté de Cogolin un poste d'observation. Il est question aussi du *marquat* (marché) ou *marquat neuf*, *en allant au portal de la place neuve*. On en déduit que le village avait ou avait eu un *marquat vieux*, qu'on placerait volontiers à l'une des extrémités de la rue du marquat (appellation du XVIII^e siècle) sur la place de la mairie ou sur la place de l'église. Il existait un *ospital* (non mentionné dans les cadastres précédents, peut-être parce qu'il n'avait pas de confronts) au cartier de Cavaillon, près du casal de Pierre Roux et du *barry de levant*, ce qui prouve que l'hôpital construit en 1676 (ou qu'on avait eu le projet de construire¹⁸) était destiné à remplacer cet *ospital* de 1643. Et finalement, on découvre près de la *maison de la communauté*, au cartier neuf, la *cave de la communauté*.

Le cadastre de 1691 est avare de précisions. Aux quartiers déjà nommés, il faut ajouter le *cartier du puis* (centré sur le puits neuf) et le *cartier de Capon*, face à la maison commune. Ce nom a-t-il un lien avec une branche de Taxil dont le surnom était Capon ?

En 1763 on constate qu'un troisième portail a été ouvert au nord vers Saint-Tropez. Il s'appelait *le portail neuf* ou *la porte neuve*, tout près de l'hôpital désigné *l'hôtel Dieu*. La maison commune était toujours au-dessus du four (n° 124 du plan de 1809). Une maison de la confrérie du Saint Esprit se trouvait dans *la rue du marquat*, sans doute celle de l'actuelle mairie (n° 122 du plan de 1809). Deux “*moulins à huile à sang*”¹⁹ sont enregistrés dans ce cadastre : celui du Sieur Joseph Tournel, bourgeois, joint à sa maison au *quartier du Capon* et celui des frères Alexandre et François Roux, bourgeois (dans ce cas, il est précisé “*avec un pressoir*”) qui se trouvait sous leur maison au *quartier de la grande porte*.

Ce cadastre ne mentionne pas *l'église vieille*. Qu'était-elle devenue depuis qu'elle avait été remplacée deux siècles auparavant par l'église actuelle ? Peut-être réduite à un tas de pierres et de tuiles avait-elle perdu son caractère sacré, ce qui avait rendu possible l'achat de la parcelle. En 1763, la maison Champagne ne jouxte plus *l'église vieille*, ce qui était encore

¹⁸ Prisfait du 18.08.1676 pour “*la construction de la meson que la communauté entendent faire pour l'hospital et refuge des pauvres malades.*” A.D.Var 3E24 / 243 f° 71

¹⁹ *Moulins à sang*, c'est-à-dire actionnés par l'énergie animale ou humaine, en opposition aux moulins à vent ou à eau.

le cas en 1728, mais une parcelle privée : l'écurie du sieur Toussaint Germondy, elle-même voisine de l'écurie de son neveu, le sieur Jean Antoine Germondy, tous deux bourgeois.

Le cadastre de 1809 nomme la forge communale qui se situait face au puits neuf, sans doute celle que les plus anciens cadastres situaient dans la rue droite (voir p.30). Il ne restait de l'hospice que son emplacement qui jouxtait le cimetière, qui lui-même s'étendait sur le flanc nord de l'église. Dans aucun des cadastres précédents il n'est question de cimetière au village, peut-être simplement parce qu'il n'avait pas de voisins. Il est vraisemblable qu'au temps de la petite église située dans le fort, le cimetière paroissial se trouvait à la chapelle rurale Notre Dame de Consolation. Un siècle après la construction de la nouvelle église il y était toujours, puisque François Champagne précise dans son testament de 1664²⁰ qu'il “*a eslu la sépulture de son corps au semettière de Notre Dame de Consolation et à la tumbe où reposent le corps de ses entessesseurs.*”

Les aires communales (n° 82 et 99b) se trouvaient de part et d'autre du grand portail, comme il a été dit plus haut, ainsi qu'une aire privée (n° 80) appartenant à Charles Tournel jouxtant l'une des deux grandes aires communes.

Sans surprise, les plus grandes maisons étaient celles des notables. On remarque celle de Marc Antoine Germondy, officier de santé, sur la place de la mairie, au sud du fort (n° 62, 151 m²), et tout près, celle (n° 45, 84 m²) de Joseph Taxil, matelot. La maison de Michel Tournel (n° 58, 128 m²) faisait le coin de l'actuelle rue centrale et de la rue de la Calade. Le notaire, Claude Germondy, avait deux maisons plus modestes : l'une à *la rue du marquat* (n° 127, 66 m²) et l'autre à la rue droite (n° 78, 56 m²). De tous temps, les plus grandes maisons du village avaient été situées dans ce qu'on appelait jadis *la bourgade*, là où l'espace manquait moins, à l'opposé du fort où les maisons très exiguës étaient enserrées dans les plus vieux remparts.

Pendant les décennies suivantes le village n'a pas dû beaucoup changer. Les recensements de population qui commencent en 1836 montrent (p.10) que le nombre de ménages y était d'environ 75 à cette époque, à comparer avec les 78 maisons du cadastre de 1808. Sa population de 230 individus a augmenté jusque vers 1880 pour redescendre ensuite à ce qu'elle était en 1836, alors que la population de la campagne s'accroissait fortement. C'était un vieux village qui vivait quand, au tournant du XIX^e et du XX^e siècle des touristes, peintres, artistes, en un mot des “étrangers” qui aimaient la Provence et les vieilles pierres, ont contribué à en faire un des “*plus beaux villages de France*”.

²⁰ A.D.Var 3E24/242 f° 134.

Ce faisant, des toponymes ont été changés. Pourquoi avoir appelé la rue du fort “*la rue de la Tasco*” ? La tasque était un impôt seigneurial qui prélevait chaque année une partie des récoltes de certaines pièces de terre (1/15^e à Gassin, sauf exception). Je suppose qu’on devait aller s’entendre sur les modalités du versement avec le *rentier seigneurial* qui habitait le *chasteau*. Or, ce bâtiment se trouvait en haut de la rue du fort. C’est peut-être l’explication du changement de nom, mais les actuels habitants de la rue de la Tasco aimeraient-ils habiter la rue de la TVA ? Après cela, on a donné le nom de “la rue du fort” à un petit passage qui a toujours été appelé *le passage*…

Et pourquoi “la rue Saint Jean Baptiste” ? Elle devrait s’appeler “*la rue Saint-Sébastien*” ou “*la rue Sanct Bastian*”, puisque, à la fois, l’ancienne porte du village et le chemin qui par là menait à la chapelle Saint-Sébastien portaient ce nom. N’aurait-on pas pris ce *Bastian* pour le nom provençal de Jean Baptiste…

Et pourquoi avoir changé le nom de *la rue droite*, anciennement *rue dreche* ? Elle n’était pas très droite, c’est entendu. Elle fait maintenant partie de “la rue longue” avec l’ancienne *rue de Cavaillon* ou *carrière de Cavalhon*. A elles deux, en gommant leur nom du XVI^e siècle, en effet, elles ont fait de la longueur.

Et “la rue centrale”… Elle s’appelait *la rue du marquat*, parce qu’elle menait à la place du marché. Il n’y a plus de marché et la rue est centrale, bien sûr, mais ce nom fait-il rêver ?

Il faut une autorisation pour modifier le moindre muret du village. Pourquoi a-t-on pris le droit de toucher inconsidérément aux noms de ce village ?

